



**SUIVI ÉVALUATIF DU PROJET
ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

Rapport final du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation

Sommaire

PRÉAMBULE	p.4
PARTIE 1	p.5
■ Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) co-construit, une mise en œuvre suivie et évaluée par des acteurs	p.6
- Le Projet Alimentaire Territorial, un PAT co-construit	
- Le suivi des engagements	
- Les chantiers prioritaires	
■ Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation	p.8
- Les membres du CMAA	
- Les missions du CMAA	
- Le déroulement du travail du CMAA	
- Les ressources à disposition du CMAA	
PARTIE 2	p.14
■ Édito	p.16
LE CHANTIER N° 1 – AGRICULTURE	p.18
➔ - L'état d'avancement du chantier	
- Le regard du CMAA	
• Préambule	
• De grandes avancées	
• Des avancées mitigées, des points de difficulté	
• Des actions à consolider et renforcer	
• De nouvelles actions et objectifs à mettre en œuvre	
LE CHANTIER N°2 – ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE ET SENSIBILISATION	p.28
➔ - L'état d'avancement du chantier	
- Le regard du CMAA	
• Préambule	
• De grandes avancées	
• Des avancées mitigées, des points de difficulté	
• De nouvelles actions et objectifs à mettre en œuvre	
LE CHANTIER N° 3 – LE PAT À L'ÉCOLE	p.42
➔ - L'état d'avancement du chantier	
- Le regard du CMAA	
• Préambule	
• De grandes avancées	
• Des avancées mitigées, des points de difficulté	
• De nouvelles actions et objectifs à mettre en œuvre	
PARTIE 3	p.53
■ Conclusion & regard réflexif du groupe sur l'expérience du CMAA	p.54
ANNEXES	p.58
■ Le lexique	p.59
■ Le mandat	p.60
■ Le tableau de composition des membres du CMAA	p.66



PRÉAMBULE

Préambule

Trois ans et trois mois se sont écoulés depuis l'installation du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA), le 17 décembre 2019. En ce printemps 2023 et après 15 demi-journées de travail en séances plénières, cette instance de gouvernance ouverte, mandatée par les élu-e-s de la Métropole de Nantes, rend ses travaux.

Ce rapport marque la fin du mandat de trois années d'engagements des membres du CMAA.

Parties prenantes de l'élaboration du **Projet Alimentaire Territorial (PAT) métropolitain** adopté en 2018 et 2019 et représentatives des 8 axes de travail de la feuille de route adoptée, la vingtaine de personnes de ce Conseil s'est attachée à dresser un suivi évaluatif de 3 chantiers prioritaires : l'agriculture, l'accessibilité et la sensibilisation, le PAT à l'école.

→ La première partie rappelle le contexte de ce rapport final :

- La co-construction puis l'adoption du Projet Alimentaire Territorial et le souhait d'instaurer une gouvernance partagée sur ces sujets pour assurer un « droit de suite » avec des regards pluriels indépendants ;
- Les missions, la composition et les méthodes de travail du CMAA, auteur du présent rapport.

→ La deuxième partie est le suivi évaluatif réalisé par le CMAA, avec, pour chacun des 3 chantiers suivis :

- L'état d'avancement des principaux objectifs opérationnels - données transmises par la collectivité et les partenaires associés - ;
- D'autre part une lecture critique et constructive par les membres de l'instance de ce qui avance favorablement, ou au contraire de celles qui ne sont pas engagées ou peinent à être réalisées et les raisons associées ;
- Un avis, des propositions sur certaines actions du PAT : les actions dont le déploiement devrait être accéléré, mais aussi sur de nouvelles actions à envisager, compte tenu de l'évolution du contexte local et national.

La troisième partie présente le regard réflexif du groupe sur l'expérience du CMAA, issu d'une séance du bilan collectif qui a eu lieu en fin de démarche.

La conclusion vise à partager le bilan que le CMAA dresse de cette expérience, tant sur son aspect « d'aventure collective » qu'en terme de production concrète du groupe.



PARTIE 1

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) co-construit, une mise en œuvre suivie et évaluée par des acteurs

Le Projet Alimentaire Territorial métropolitain, un PAT co-construit

Le Projet Alimentaire Territorial de la métropole de Nantes engage l'ensemble de la filière alimentaire vers un modèle d'alimentation durable et structure le territoire pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la reconquête de la biodiversité et de la santé. Le PAT de la métropole nantaise accompagne ainsi l'indispensable transformation des modèles agricoles et agroalimentaires. Il s'est construit en collaboration avec les acteurs du territoire en 2018 et 2019, rassemblant plus de 500 personnes au total.

Ce PAT a été construit sur la base d'une stratégie alimentaire reposant sur des principes communs, et en particulier un principe de lutte contre la précarité alimentaire et de la lutte contre les inégalités. Le PAT se concrétise dans une feuille de route du territoire composée de 8 axes de travail, traduits en 30 engagements. Ils se déclinent en 71 objectifs opérationnels chiffrés, majoritairement d'ici 2030. L'opérationnalité de ces objectifs se traduit *in fine* par des actions, qui peuvent aussi bien être portées par Nantes Métropole que par les communes ou encore par les acteurs du territoire.

→ Les 8 axes de travail de la feuille de route sont :

- 1 Développer des productions alimentaires, contribuant à la transition écologique
- 2 Sécuriser l'approvisionnement local et tendre vers une logistique bas carbone
- 3 Permettre à tous de manger à sa faim, sainement et équilibré
- 4 Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 5 Positionner la métropole nantaise comme territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain
- 6 Éduquer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation
- 7 Asseoir l'alimentation comme un facteur de bien vivre-ensemble et de rayonnement
- 8 Construire ensemble un système alimentaire responsable

Le suivi des engagements

Parmi les 71 objectifs opérationnels du PAT, figure la mise en place d'un « Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation » (CMAA). Cette instance de gouvernance ouverte vise à associer les acteurs du territoire ayant pris part à l'élaboration du PAT et au suivi de sa mise en œuvre. C'est ce que l'on appelle le « droit de suite » vis à vis des engagements pris à l'échelle du territoire, un « droit de suite » désormais prévu dans le Pacte de citoyenneté métropolitaine adopté en Octobre 2021 par le Conseil Métropolitain.

La notion de « droit de suite » pourrait se définir comme le droit des citoyens et des parties prenantes à suivre, évaluer, regarder de près ce que la collectivité met en place suite à une démarche de concertation à laquelle ils ont été associés. Organiser le droit de suite, c'est mettre à disposition des citoyens et des acteurs « un espace indépendant » avec des ressources à leurs dispositions pour renforcer leur pouvoir d'agir sur « l'après ». C'est donner l'opportunité aux citoyen.ne.s ou aux parties prenantes de suivre de près l'action publique, d'être outillés pour l'évaluer, d'avoir un regard critique, de suggérer des évolutions ou des ajustements, de rendre compte par un regard extérieur et indépendant de l'action en cours de la collectivité.

La feuille de route bénéficie ainsi d'une gouvernance adaptée reposant sur la participation des acteurs à la dynamique collective du PAT et à la mise en œuvre de chaque engagement.

Selon la délibération du Conseil Métropolitain dédiée d'octobre 2019, ce Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation « *associera toutes les parties prenantes du territoire mobilisées sur cette question notamment le monde agricole, les acteurs économiques, institutionnels... Ses missions seront d'assurer le suivi évaluatif des engagements et la cohérence des actions de la feuille de route.* ».


Les chantiers prioritaires

Le CMAA avait pour mission de réaliser le suivi évaluatif des engagements pris par la Métropole dans 3 chantiers prioritaires.

→ Ils ont pour caractéristiques :

- 1 D'avoir un temps de mise en œuvre à relativement court terme (sur le temps du mandat), qui peuvent donc faire l'objet d'un regard évaluatif du CMAA ;
- 2 De rassembler une série d'objectifs cohérents entre eux ;
- 3 Une fois regroupés, de donner une vue d'ensemble du PAT.

→ Les 3 chantiers prioritaires :

CHANTIER PRIORITAIRE N°1 Agriculture	CHANTIER PRIORITAIRE N°2 Accessibilité alimentaire et sensibilisation	CHANTIER PRIORITAIRE N°3 Le P.A.T. à l'école
		
Préservation et reconquête de terres agricoles, installation de nouveaux-elles agriculteur-riche-s, soutien à la création de fermes urbaines, etc.	Accès à l'alimentation pour tou-te-s (carte blanche alimentaire, distribution alimentaire...), actions de sensibilisation (étiquetage, labélisation, défis familles...), lutte contre le gaspillage alimentaire), etc.	Approvisionnement en produits locaux durables et de saison dans la restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire, formation et éducation au « bien manger » en milieu scolaire et périscolaire, etc.

Les 21 objectifs suivis par le CMAA couvrent la moitié des objectifs du PAT.

I Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation

Les membres du CMAA

Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation est composé de 22 personnes, issues de la diversité des représentant-e-s du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation...).



Nicole Anceaux Inter AMAP

« Travaillant dans l'agroalimentaire, engagée dans le défi zéro déchet et l'alimentation positive, je serai heureuse d'apporter ma pierre à l'édifice du PAT. »

Isabelle Anton Terroirs 44

« Mon souhait grâce au PAT : redonner aux habitants une belle image des paysans et voir l'agriculture paysanne se développer. »

Jean-Roland Barret Slow Food Nantes-Angers

« Je suis venu au PAT via la chambre d'agriculture. Mais j'y suis aussi par passion de la diversité alimentaire et de la vache de race Pie noire ! Mon vœu : voir l'aboutissement d'une « étable nantaise ». »

Hugues Baudry Pays de Retz

« Travailler en lien avec la Métropole, c'est penser la connexion entre le bassin de production et bassin de consommation, c'est échanger des pratiques et mettre nos PAT en cohérence. »

Richard Baussay Le voyage à Nantes

« Petit à petit, une gastronomie responsable s'ancre dans les pratiques alimentaires. J'aimerais que d'autres territoires s'inspirent de notre expérience. »

Dominique Behar Réseau éco-événement (REEVE)

« Je souhaite apporter aux acteurs de l'alimentation l'expérience du REEVE en matière d'intelligence collective. J'y suis aussi pour veiller à ce que la filière événementielle joue son rôle dans la transition alimentaire. »

Victorien Bossis Safer

« Nous apportons notre expertise sur le foncier. Les citoyens doivent prendre conscience de la rareté des terres agricoles à proximité de la ville, donc de la nécessité d'arbitrer entre les usages. »

Jean Bourdelin UFC Que Choisir Nantes

« Je constate la dégradation de l'offre alimentaire, en matière de prix, de qualité, d'impacts sur la santé. Je milite pour un retour à une alimentation respectueuse des citoyens. »

Frédéric Brangeon Chambre des métiers

« Les métiers de bouche jouent un rôle essentiel dans la promotion des produits de qualité et l'éducation au goût. Je souhaite valoriser les réussites de l'artisanat et essaimer les bonnes pratiques. »

Oscar Castellani CAP Aliments

« Très sensible à la réduction du gaspillage et des déchets dans la production alimentaire, j'aimerais voir émerger des projets scientifiques avec des acteurs du CMAA, croiser les regards. »

Céline Girault GAB44

« C'est l'articulation des actions collectives et individuelles qui développera des circuits de proximité. Nous réussirons si nous faisons évoluer ensemble nos visions de la filière alimentaire sur le territoire. »

Amaury Hanotiaux SEMMIN

« Ma contribution : analyser les actions du PAT pour s'assurer de leur faisabilité dans le MIN, veiller à la transparence sur les filières d'alimentation locale. »

Marie Helluy Ligériaa

« J'amène la connaissance des entreprises alimentaires et de leur implication dans une alimentation saine, sûre, de qualité et durable. Je défends le projet d'une alimentation respectueuse du citoyen. »

Christophe Jolivet CCI / Auchan

« Notre mission est d'agir sur la santé en facilitant l'accès à tous à une alimentation saine et équilibrée. Le CMAA a déjà et aura un rôle majeur pour apporter des solutions concrètes aux professionnels pour les engager dans les évolutions sociétales. »

Martha Le Cars Ecopôle

« Notre vocation première est l'éducation à l'environnement. Nous amenons dans le Conseil Métropolitain des Acteurs et d'Alimentation notre expérience de travail en réseau et de la gestion de projets. »

Magalie Mbewa-Bondu Banque alimentaire

« Le PAT doit rendre accessible à tous une alimentation de qualité, sans bloquer sur le prix. Je souhaite accroître la part de produits locaux et de qualité dans l'aide alimentaire et éduquer les bénéficiaires à cette question. »

Aurélié Mézière Manger Bio 44

« Je viens promouvoir un modèle d'accessibilité des produits bios et locaux pour tous. Nous mettons à disposition notre expertise pour préserver les terres agricoles, nourricières et une économie équitable. »

Sarah Perraud Du Pain sur la Planche

« En tant que diététicienne, j'agis pour la prévention en aidant les mangeurs à se nourrir sainement. Je participe au Conseil pour que le PAT prenne bien en compte les enjeux de santé. »

Gérard Poisson CAP 44

« Je souhaite renforcer le lien entre la ville et le rural par le biais de l'alimentation et contribuer à l'installation de nouveaux agriculteurs, notamment pour approvisionner la restauration scolaire. »

Lucie Rocton Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

« Notre expérience du terrain et notre vision globale peuvent aider à la cohérence de la feuille de route. Mon mandat sera réussi si je vois aboutir au moins un tiers des actions du PAT ! »

Oriane Vérité Ecos

« J'apporte au PAT notre expérience sur le verdissement citoyen de la ville, pour impulser de nouvelles formes d'agriculture dans tous les quartiers : jardins partagés, fermes urbaines, pépinières... »

→ La composition du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation a été établie sur la base de 4 critères :

- 1 Avoir participé à la démarche de co-construction de la stratégie alimentaire (2017), de la Feuille de route (2018), ou du plan d'action opérationnel (2019).
- 2 Garantir la diversité des représentant-e-s du système alimentaire : production, transformation, distribution, consommation.
- 3 Faire preuve d'une expertise d'usage, de connaissance ou d'expériences sur les 8 engagements collectifs (cf ci-dessus).
- 4 Établir la parité femmes / hommes au sein du Conseil.

Chaque membre a signé un mandat de participation avec la Présidente de la Métropole (voir annexe 1), définissant notamment les missions du CMAA et engagements réciproques vis à vis de la collectivité.

Les missions du CMAA

→ Le mandat donné au CMAA, par Nantes Métropole lors de son installation, lui confiait les missions suivantes :

- 1 **Veiller à la cohérence des actions engagées** avec la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial, leur bonne mise en œuvre dans un dialogue avec les acteurs impliqués, en articulation avec les différentes échelles territoriales : les communes et Nantes Métropole pour un déploiement territorial, les intercommunalités limitrophes et Nantes Métropole pour l'alliance et la coopération entre les territoires.
- 2 **Assurer le suivi et le bilan évaluatif** des engagements fixés par la feuille de route.
- 3 **Rendre compte des avancées** inscrites dans la feuille de route via la production et diffusion de livrables / documents sous des formes variables communiqués sur le site internet de Nantes Métropole et l'espace collaboratif dédié et restitués lors de temps publics à destination des acteurs et des citoyens de la métropole ; l'évènement « Les Tables de Nantes » constitue le lieu privilégié pour ce temps annuel.
- 4 **Être en veille prospective pour le compte du territoire**, avec l'appui de l'Observatoire de l'alimentation durable AURAN, initiatives sur le territoire, benchmark, appel à expertises selon les modalités souhaitées (auditions, conférences, etc.) permettant de répondre aux enjeux de l'alimentation dans un contexte en transition. Le CMAA doit être en capacité d'anticiper les changements liés à l'évolution du contexte et peut recourir à son droit d'interpellation constructif ou formuler des préconisations relatives à la feuille de route.



POINT D'ATTENTION

Le mandat du CMAA a duré un peu plus de 3 ans. Au vu de ce temps long, les interlocuteur-riche-s du groupe au niveau politique (outre la Présidente) et au niveau technique (équipe PAT de Nantes Métropole) ont changé.

Globalement, les membres du groupe composant le CMAA sont restés engagé-e-s tout au long de leur mandat. Les quelques exceptions sont liées à des mutations professionnelles, ou un changement professionnel au sein de la structure qui rendait difficile la participation au sein des séances de travail.



Le déroulement du travail du CMAA

Le CMAA s'est réuni 3 à 4 fois par an, d'abord pour s'informer et comprendre le sujet, puis pour observer l'état d'avancement des objectifs opérationnels sur lesquels la collectivité et ses partenaires se sont engagés.

→ Une année d'acculturation aux sujets :

Avant de pouvoir porter un regard critique et constructif sur l'action publique en cours, un temps d'acculturation collective a permis à l'ensemble des membres de s'informer et comprendre les enjeux propres à chacun des chantiers, objets de leur travail de suivi évaluatif.

Les sessions de travail ont donc été consacrées à des visites de terrain et à l'audition de personnes, toutes spécialistes d'un des chantiers prioritaires ou jouant un rôle dans la mise en œuvre de la feuille de route du PAT.

→ Les intervenant·e·s rencontré·e·s :

Chantier Agriculture	Chantier Accessibilité alimentaire & alimentation	Chantier PAT à l'école
<ul style="list-style-type: none"> ■ Orianne Liet (GAB 44) ■ Sylvain Limeul et Arnaud Brunetière (Chambre d'agriculture) ■ Soizic Guéguen (CAP44) ■ Martin Joffre (agriculteur) ■ Julien Blouin (We Agri) ■ Olivier Durand et Bastien Viquerat (Potager de la Cantine) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nathalie Legeas (Ville de Nantes – CCAS) ■ Céline Jarron (Nantes Métropole) ■ Marion Gassiot (Nantes Métropole) ■ Jeanne Rouzès (Nantes Métropole) ■ Claire Canonne (Nantes Métropole) ■ Jean-Michel Jaouen (Nantes Métropole) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Françoise Breillard (Ecopôle) ■ David Lorgeoux (GAB44) ■ Sophie Adam (Nantes Métropole) ■ Marie Le Cadre (Ville de Couëron) ■ Claire Lascaud (Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire) ■ Anne-Claire Estay (Ville de la Montagne) ■ Marion Gassiot (Ville de Nantes) ■ Tatiana Lecossais (Nantes Métropole)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Équipe PAT de Nantes Métropole : Dominique Barreau, Cécile Bébin, Laurent Comélieu, Julia Despois, Steven Kergoat, Anne-Sophie Guillou 		

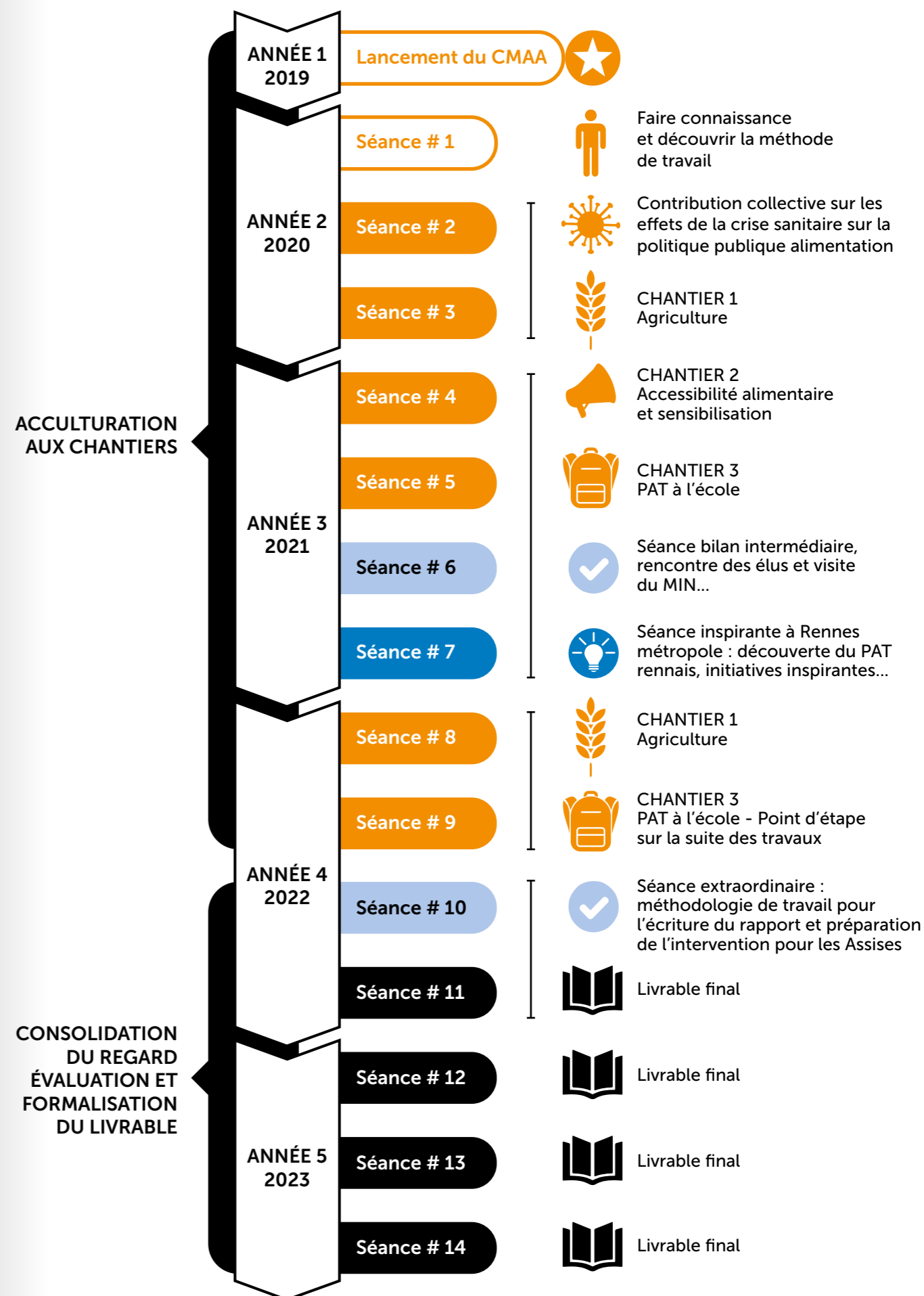
→ Le travail de suivi des engagements :

À la suite de ce temps d'acculturation collective, les membres du CMAA ont observé l'état d'avancement de chacun des objectifs fixés dans le PAT et échangé entre eux pour parvenir à un avis partagé sur :

- 1 Les vraies avancées, les réussites
- 2 Les difficultés, les avancées modestes
- 3 Les pistes nouvelles à explorer, au vu des réussites et difficultés observées et de l'évolution du contexte local et national.

En dehors de ces sessions, deux séances « extraordinaires » se sont tenues : l'une pour aller rencontrer le territoire voisin de la ville et de la métropole de Rennes ; l'autre pour découvrir plus spécifiquement le MIN (Marché d'Intérêt National) de Nantes. La séance à Rennes avait pour objectif de découvrir le PAT rennais, et rencontrer des acteurs inspirants du territoire voisin, confrontés à d'autres problématiques territoriales (le label Terres de Sources, le restaurant la Grenouille à grande bouche, l'expérience d'agriculture urbaine des Cols Verts au Blosne...).

→ Le travail progressif du CMAA :



Les ressources à disposition du CMAA

Pour accompagner le CMAA dans ses travaux, Nantes Métropole a assuré la coordination de l'instance et mis à disposition les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Ainsi, les élu-e-s ont été présent-e-s, aux côtés des membres du CMAA, pour des échanges politiques lors des grandes étapes de la gouvernance du CMAA : lors de l'installation du CMAA avec la Présidente, Johanna Rolland, et le Vice-Président, Jean-Claude Le Masson ; lors de rencontres au fil du mandat avec la Vice-Présidente Julie Laernoes puis la Conseillère métropolitaine Delphine Bonamy ; lors de l'étape de restitution des travaux.

De même, les services de Nantes Métropole et en particulier l'équipe technique en charge du Projet Alimentaire Territoriale ont mis à disposition les ressources et la matière à observer pour les 3 chantiers prioritaires (tableaux de bord de suivi, indicateurs), sollicité les intervenant-e-s et personnes ressources auditionné-e-s, coordonné les directions ressources, et aidé à l'organisation logistique.

Enfin, la collectivité a choisi de confier à prestataire externe, la coopérative nantaise SCOPIC, la mission de : proposer un cadre et une méthode de travail, organiser et animer les séances de travail du CMAA, ainsi que soutenir le groupe dans la production et la restitution du présent rapport.



i POINT D'ATTENTION

La crise sanitaire les confinements successifs ont rendu particulièrement difficile le travail des membres du CMAA, qui s'est organisé en visio-conférences sur la moitié des séances. Ce contexte sanitaire est venu également modifier le programme d'une séance de travail, la collectivité et le groupe ont abordé les impacts de la crise sanitaire sur le Projet Alimentaire Territorial. Enfin, le mandat initial étant très ambitieux, nous nous sommes recentrés sur les deux premières missions du mandat : l'observation active de l'état d'avancement de la feuille de route et la formalisation d'un avis constructif sur cette action publique en cours.





I Introduction

Nous souhaiterions commencer par rappeler ce qu'est le Projet Alimentaire Territorial souvent méconnu par les acteurs du territoire, et encore plus du grand public. Ce projet alimentaire territorial (PAT) est le projet que les acteur-ric-e-s du territoire et les élu-e-s des 24 communes de la métropole, se sont engagé-e-s à mettre en œuvre depuis 2019.

L'objectif est clair : une alimentation locale, durable et accessible à tou-te-s sur le territoire de la métropole nantaise.

→ Les 8 axes de travail choisis par Nantes Métropole et ses partenaires pour guider l'action publique sont :



Il nous semble important de rappeler ces engagements et le sens du projet alimentaire territorial. **Le PAT est un projet alimentaire qui doit permettre de créer du lien, de fédérer et rassembler le plus grand nombre, des acteur·rice·s de la filière aux habitant·e·s !** Au-delà de la mise en mouvement collective des acteurs et la transformation de notre modèle agricole et nos modes de consommer, le projet alimentaire territorial doit permettre une meilleure interconnaissance des enjeux alimentaires et agricoles.

Nous souhaitons préciser que le PAT est un **outil en mouvement**. Conçu pour guider et structurer l'action collective, il doit fixer des objectifs suffisamment précis et ambitieux tout en gardant ouvert le champ des possibles, et s'adapter aux crises que nous traversons pour permettre à d'autres modèles et manières de faire d'advenir. Notre travail d'observation et d'évaluation donne à voir cet « outil en mouvement » qu'est le PAT, avec des objectifs qui évoluent au fil du temps, des sujets qui deviennent prioritaires, des objectifs qui sont reformulés, des acteurs qui changent. **Nous n'avons pas observé des actions « figées » dans une feuille de route mais un objet en mouvement, avec la complexité et la richesse que cela crée.**

La gouvernance ouverte de notre PAT est une particularité du territoire. Si l'instauration de cette gouvernance ouverte n'est pas sans poser de questions, et nous en reparlerons dans notre conclusion, elle est source de richesse. **Le choix de suivi de l'action publique, par une instance tierce composée d'une diversité de profil, est original et apprenant. La composition de notre groupe permet d'entrer dans la complexité et la transversalité du sujet de l'alimentation puisque nous venons d'horizons très variés.**

Notre instance a travaillé sur trois chantiers prioritaires : l'agriculture, l'accessibilité alimentaire et la sensibilisation ainsi que le PAT à l'école. Ces trois sujets sont des piliers importants de notre projet alimentaire territorial.

Le premier chantier que nous avons travaillé est le chantier « agriculture ». Ce chantier historique de la métropole et des territoires adjacents, est central dans le Projet Alimentaire Territorial. Dans un territoire très attractif avec une pression foncière sans précédent, **la protection des terres agricoles est un sujet majeur. Au-delà de la protection du foncier, le PAT place des objectifs ambitieux pour développer une production alimentaire contribuant à la transition écologique, notamment avec des objectifs forts sur l'agriculture biologique.** Concrètement ce chantier se décline de plusieurs façons : de la protection du foncier, à l'accompagnement des porteur·euse·s de projets agricoles et l'aide à l'installation, du développement de certaines filières, à l'accompagnement pour atteindre les objectifs fixés en agriculture biologique. Ce chantier est mené en partenariat avec les principales organisations agricoles du territoire – CAP44, GAB44, Chambre d'Agriculture, Terres de liens, la SAFER, le CIVAM, la SCIC Nantes Nord, etc - et en coopération avec les communes de la métropole.

Le deuxième chantier que nous avons étudié est l'accessibilité alimentaire et la sensibilisation. Nous proposons de distinguer ces deux sujets au sein de ce chantier. **Les deux sujets visent à permettre à toutes et tous d'avoir accès à une alimentation de qualité, à permettre une « sensibilisation » globale sur les enjeux alimentaires pour insuffler une dynamique d'ensemble et amener les consommateur·rice·s à manger mieux, de saison, durable.** En revanche, les actions liées au sujet « accessibilité alimentaire » et celles liées à la « sensibilisation » nous semblent bien distinctes. Nous proposons donc de diviser ce chantier prioritaire, afin de mieux structurer les actions. Par rapport à la construction du PAT de 2016 à 2019, la crise sanitaire du COVID-19 et la crise économique qui a suivi ont mis au centre des priorités les enjeux d'accessibilité alimentaire. Aggravée par le contexte actuel d'inflation, la précarité alimentaire, comme toutes les autres formes de précarité, ne cesse d'augmenter, notamment pour des publics spécifiques (les étudiant·e·s par exemple). L'action publique a un rôle crucial à jouer sur ce sujet.

Enfin le **dernier chantier que nous avons exploré est le chantier « PAT à l'école ».** Ce chantier permet de déployer un grand nombre d'actions auprès des professionnel·le·s de la restauration, des

enseignant·e·s et encadrant·e·s et des enfants. Parmi ces actions, on note celle de l'apprentissage de la santé par l'alimentation, l'apprentissage du goût, la réduction du gaspillage alimentaire, etc. Et à une échelle plus structurelle, ce chantier permet de faire le lien avec la production : qu'est-ce qu'on donne à manger à nos enfants ? d'où viennent les produits ? comment on réussit à avoir une vraie maîtrise de l'approvisionnement – de la production à l'assiette en favorisant nos agriculteur·rice·s ? quelle part d'agriculture biologique dans nos cantines ?

Nous arrivons à la fin d'une expérience collective qui nous aura réuni trois ans. Si nos travaux d'observation du projet alimentaire territorial touchent à leur fin, les objectifs opérationnels à mettre en œuvre dans les années à venir sont encore nombreux pour tenir les engagements ! Nous encourageons donc tous les acteur·rice·s embarqué·e·s dans le projet alimentaire, sur l'ensemble du territoire, à mettre de l'énergie pour atteindre le cap d'une alimentation locale, durable et accessible à tou·te·s.

Bonne lecture !

Nicole Anceaux

Membre du collège des mangeurs au sein de l'Inter AMAP 44 (Inter Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) *1

Isabelle Anton

Coordinatrice de Terroirs 44 *2

Jean-Rolland Barret

Slow Food Nantes Angers

Hugues Baudry remplacé ensuite par Lise Sellier

Pays de Retz

Richard Baussay

Voyage à Nantes

Dominique Behar

Réseau éco événement

Victorien Bossis

SAFER

Jean Bourdelin remplacé par Laurent Venaille

UFC Que Choisir

Frédéric Brangeon

Chambre des Métiers

Oscar Castellani

CAP Aliments

Céline Girault

Groupe des Agriculteurs Bio - GAB44

Soizic Gueguen

CAP 44

Amaury Hanotiaux

EMMINN (gestionnaire du MiN)

Marie Helluy

Ligériaa

Christophe Jolivet

CCI / Auchan

Martha Le Cars

administratrice à Écopôle, le réseau de l'environnement de l'agglomération nantaise

Magalie Mbewa-Bondu

Banque Alimentaire

Aurélié Mézière

Manger Bio 44

Sara Perraud

Diététicienne-nutritionniste en Santé publique, libérale, membre de l'association « Du pain sur la planche » *3

Lucie Rocton, remplacée ensuite par Arnaud Brunetière

Conseiller en développement territorial, spécialisé dans les politiques agricoles et alimentaires locales, Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire

Oriane Vérité

Écos *4



Quelques indications de lecture :

- L'ordre des points et la longueur des paragraphes ne présupposent pas leur importance par rapport à d'autres.
- Les termes techniques sont explicités au sein d'un lexique que vous pourrez retrouver en annexe.

*1 L'inter AMAP est composée d'un collège de mangeurs amapiens et d'un collège de producteurs livrant dans une ou des AMAP du 44. Elle a pour objet "d'animer, de promouvoir et d'aider à la création d'AMAP en Loire Atlantique, par l'essaimage et la transmission dans l'esprit du concept initial"

*2 Terroirs 44 est une association qui fédère un réseau de fermes en vente directe/circuits courts, et qui soutient et développe l'Agriculture Paysanne locale, par des actions d'accompagnement et de mise en place de circuits de commercialisation courts.

*3 L'association « Du pain sur la planche » agit pour permettre à toutes et tous de pouvoir faire des choix éclairés pour sa santé via la nutrition (alimentation et activités physiques)

*4 La liste complète des membres du CMAA au lancement de l'instance est à retrouver en annexe du document.

Le chantier n°1 : Agriculture

I L'état d'avancement du chantier

1

Objectif :
100 % de la Surface Agricole Utile maintenue dans l'agglomération :

remettre en culture les zones abandonnées par l'agriculture et maintenir les terres actuellement exploitées

Action portée depuis les 90's
Protection des terres
Convaincre les propriétaires # Veille foncière agricole

Objectif permanent

Niveau d'avancement :

Indicateurs & chiffres-clés

- > Globalement un maintien des surfaces de productions agricoles depuis 2010
- > 14 865 ha de Surfaces Agricoles Exploitées
- > 244 exploitations (240 en 2016)
- > Veille foncière agricole locale (agriculteurs, élus, acteurs...)
- > 1 diagnostic conduit en 2020 par NM / l'AURAN et la Chambre d'agriculture

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > L'actualisation du diagnostic confirme la **stabilisation des surfaces agricoles** sur la Métropole par rapport au dernier diagnostic de 2016 : **14 865 ha de surface de production agricole**. Le nombre de sièges d'exploitation agricole est stable depuis 2010.
- > Un **outillage en évolution** : une stratégie foncière agricole engagée depuis l'été 2022 : principes d'intervention de NM et spatialisation des enjeux
- > Quelques **acquisitions de foncier** non bâti et bâti

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

4

Objectif :
100 % des sites défrichés dédiés à la production alimentaire

avec l'aide de Nantes Métropole dans l'objectif de maintenir la part de production alimentaire : remettre en culture les zones abandonnées par l'agriculture et maintenir les terres actuellement exploitées

Indicateurs & chiffres-clés

- > Depuis 2001 : 274 ha défrichés avec le soutien financier de la métropole
- > 13 / 24 communes concernées
- > 257 575 € d'aides accordées.

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > Le diagnostic 2020 des délaissés agricoles met en évidence un **potentiel de reconquête de 630 ha de friches récentes** - sous réserve de viabilité des sites pour une installation agricole (accès à l'eau, potentiel agronomique et enjeux biodiversité).

Objectif permanent

Niveau d'avancement :

#Défrichage
#Production alimentaire
#Installation

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

5

Objectif :
5 à 10 nouvelles installations agricoles par an avec l'appui de l'AMI :

installer des porteurs de projet dans de nouvelles structures agricoles (reprises ou nouvelles exploitations) et les accompagner dans la stabilisation de leur projet

Objectif permanent

Niveau d'avancement :

Indicateurs & chiffres-clés

- > 1 groupe de travail installé depuis 2018 sur les enjeux d'installations
- > Depuis 2010 : 64 projets d'installation soutenus par NM; 29 projets en bio, 9 projets en vente directe, 5 projets non alimentaire
- > 15 nouvelles installations agricoles sur 2020 et 8 en 2021 via l'AMI
- > 5 installations en cours pour le moment pour 2022

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > Depuis 2018, une centaine de candidatures étudiées avec les partenaires, **36 porteurs de projets accompagnés et 16 installés sur le territoire**.
- > **10 porteur-euse-s de projets** ont bénéficié de l'aide financière de NM à l'installation.

Appel à projet

Mise en relation des porteurs de projets et des agriculteurs sur le départ

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

6

Objectif :
100 % de transmissions agricoles (cessions ou départs en retraite),

afin de conserver les sièges et le parcellaire d'exploitation.

Objectif permanent

Niveau d'avancement :

Indicateurs & chiffres-clés

Diagnostic 2020

- > 1 exploitation agricole sur 3 connaîtra un départ en retraite d'ici 10 ans (pour 65 % repreneur non connu).

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > Un **travail spécifique** s'engage au premier semestre 2023, en s'appuyant notamment sur les missions contractualisées avec les partenaires agricoles (accompagnement des cédants, liens avec porteurs de projets...)
- > Vers une évolution de l'AMI pour **intégrer le sujet des transmissions**.

Veille active sur la transmission pour anticiper les départs
Sensibilisation et accompagnement des transmissions
Identifier les problématiques et freins à la transmission

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

7

Objectif : Appuyer la structuration d'une filière de développement et promotion de la race « Vache Nantaise » :

- > Accompagnement pour le développement du cheptel et renforcement des débouchés commerciaux
- > Valorisation/communication auprès des consommateurs
- > Développement de l'éco-pâturage



Objectif permanent

Niveau d'avancement :

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

- > Soutien financier de 10 à 30k€/an depuis 2017 pour accompagner la structuration de la filière de la production (déploiement du cheptel) jusqu'au débouché commercial.
- > 500 hectares pour un cheptel de vaches nantaises à Doulon-Gohards : 9 vaches nantaises et 5 veaux introduits pour l'éco-pâturage
- > Des projets de pâturage sur le territoire (Saint-Herblain, prairies de Mauves...)

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > 65 fermes mais 80 % des espaces agricoles occupés par la filière bovine (viande et lait) : **attention particulière sur l'avenir de la filière bovine**, avec un enjeu sur les renouvellements à court terme.
- > Dépôt 1/12/2022 d'un dossier PIA4 démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires : « Comment mettre en place une filière d'élevage bio, locale, durable et responsable, contribuant à la transition écologique, en incluant tous les consommateurs ? » ; **objectif 20M€ / 5 ans, avec 20 partenaires publics, associatifs, entreprises, consulaires, et 8 territoires de proximité.**

- # Travail commun avec l'Association Vaches Nantaises et le GAB 44
- # Travail de promotion auprès des éleveurs

8

Objectif : 1 ferme sur 2 certifiée AB ou en conversion en agriculture biologique (nombre d'exploitations AB)

- > Accélérer les conversions bio sur le territoire
- > Alimenter les filières en production biologique
- > Changer les pratiques agricoles

Échéance : 2025

Niveau d'avancement :

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

- > En 2016, 17% de la surface exploitée est en bio / en 2020 : 25% > **Objectif : 50% d'ici 2025 !**
- > En 2016, 18% des sièges situés sur la Métropole sont en bio / en 2020 : 29% > **Objectif : 50% d'ici 2025!**
- > Depuis 2020: 100% des nouvelles installations soutenues par la collectivité sont en bio

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- Résultats diagnostic 2020 :**
Dynamique positive vis à vis des chiffres de 2016 en 2020 :
> **25 % du parcellaire exploité en AB**
> **29 % des sièges orientés en production AB**
Nécessité de renforcer nos leviers d'action pour atteindre les objectifs du PAT.

- # Sensibilisation auprès des agriculteurs et consommateurs
- # Identifier les freins à la conversion
- # Développer les baux environnementaux
- # Accompagner les conversions / installations en bio

11

Objectif : Toute nouvelle installation accompagnée par Nantes Métropole devra être en production biologique ou en conversion

Objectif permanent

Niveau d'avancement :

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

- > 13 porteurs de projets accompagnés depuis 2020

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > **Adoption de la délibération en octobre 2020** modifiant les modalités d'aides financières pour l'installation.

- # Comprendre les intérêts d'une ferme urbaine
- # Composer un groupe de travail et d'échange transversal, multi acteurs
- # Accompagner les porteurs de projets (publics et privés, professionnels et citoyens)

13

Objectif : 10 fermes urbaines professionnelles intégrant un lien au public, pour rapprocher les lieux de consommation

- > Comprendre les intérêts d'une ferme urbaine
- > Composer un groupe de travail et d'échange transversal, multi acteurs
- > Accompagner les porteurs de projets (publics et privés, professionnels et citoyens)

Échéance : 2030

Niveau d'avancement :

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

- > Aujourd'hui : 7 fermes urbaines professionnelles sur l'ensemble de la métropole : 5 à Doulon-Gohards, les Champignons urbains, ferme Angle Chaillou (Nantes Nord)... + 2 fermes urbaines partielles (Jardin de la cantine de l'île et pâturage de vaches nantaises), et 1 association (Agronaute)
- > Ces fermes urbaines sont situées à moins de 15 km du centre-ville.

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > « **Fermes urbaines** » regroupe des réalités et modèles très différents : fermes « nantaises » du type Doulon-Gohards, Dervallières, Petite Ferme de Bellevue, Agronaute/5 ponts... avec vocations pédagogiques fortes > mais en « péri-urbains » on a aussi des projets de « fermes urbaines » avec des modalités de gestion diverses : Thouaré, Sainte Luce sur Loire...
> Objectif : **mobilisation de l'expertise et moyens de NM aux côtés des communes** pour faire aboutir leur projets.

I Le regard du CMAA

Le premier chantier que nous avons travaillé est le chantier « agriculture ». Ce chantier historique de la métropole et des territoires adjacents, est central dans le Projet Alimentaire Territorial. Dans un territoire très attractif avec une pression foncière sans précédent, **la protection des terres agricoles est un sujet majeur. Au-delà de la protection du foncier, le PAT place des objectifs ambitieux pour développer une production alimentaire contribuant à la transition écologique, notamment avec des objectifs forts sur l'agriculture biologique.** Concrètement, ce chantier se décline de plusieurs façons : de la protection du foncier, à l'accompagnement des porteur-euse-s de projets agricoles et l'aide à l'installation, du développement de certaines filières, à l'accompagnement pour atteindre les objectifs fixés en agriculture biologique. Ce chantier est mené en partenariat avec les acteurs du territoire – CAP44, GAB44, Chambre d'Agriculture, Terres de liens, la SAFER, le CIVAM, la SCIC Nantes Nord - et en coopération avec les communes de la métropole.

En préambule, il convient de rappeler que ce chantier prioritaire était le plus difficile des trois à étudier. Et ce, pour une raison historique (un des plus vieux chantiers de la métropole nantaise, avec un travail de coopération des territoires et de protection du foncier pour l'agriculture qui a démarré depuis les années 80), et pour une raison technique (un chantier avec de nombreuses actions opérationnelles complexes nécessitant de fait un temps d'acculturation conséquent pour l'ensemble du groupe).

De grandes avancées

À la suite de l'observation de ce premier chantier, nous retenons plusieurs avancées favorables :

→ Le volontarisme des acteur-ric-e-s et élu-e-s du territoire pour préserver le foncier et maintenir l'agriculture sur le territoire.

Nous saluons le fait que la métropole nantaise et les acteurs du territoire se positionnent depuis longtemps en faveur du maintien de l'agriculture sur le territoire. Alors même que le territoire métropolitain est très « attractif » et connaît une pression foncière forte, les élu-e-s protègent les terres agricoles. Plusieurs objectifs opérationnels démontrent que cet effort est utile, puisque les surfaces agricoles sont stables et les sièges d'exploitation agricoles maintenus (résultat du diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture, l'AURAN et Nantes Métropole en 2021).

S'ajoute à cette stabilité, une action publique volontariste via la mise en place d'une stratégie foncière agricole ces derniers mois. Cette stratégie doit permettre une forme de reconquête du territoire, avec pour objectif d'installer des productions alimentaires sur les sites défrichés par la collectivité. L'accélération du défrichage est positive : en effet, des exploitant-e-s agricoles peuvent s'installer sur les sites défrichés. Cela permet de contourner la question du prix de vente « patrimonial » de l'exploitation, surtout quand une maison d'habitation est rattachée au site ; de maintenir le nombre de sièges, malgré la disparition de certains sièges ; et de créer un site correspondant aux attentes du porteur / de la porteuse de projet. Même s'il convient de préciser que cette transformation de site en production alimentaire n'est possible que si le site est viable pour une installation agricole (accès à l'eau, enjeu de biodiversité, potentiel agronomique...). Le travail mené par les équipes sur le défrichage et la protection du foncier est un travail à long terme, à poursuivre.

→ L'accélération des installations

Nous saluons l'accélération depuis 2010 du rythme des installations, et nous encourageons les acteurs à poursuivre cette dynamique. Le dispositif de « l'Appel à Manifestation d'Intérêt » qui permet de mettre les acteur-ric-e-s autour de la table pour faciliter les installations (reprises ou nouvelles exploitations) semble bien fonctionner. Cet AMI réunit un groupe de travail avec une diversité de parties prenantes associées : CAP44, Terres de lien, GAB44, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, les pôles de proximité, la métropole. Il permet d'avoir un suivi cohérent des projets et la coordination entre les parties prenantes de l'AMI pour l'accompagnement des porteurs de projets dans la structuration et la stabilisation de leur modèle économique.



→ La capacité à « faire ensemble ».

Autre point fort : la capacité des acteurs de la filière à « faire ensemble » ! Cette capacité à « jouer collectif » est un atout précieux de l'accompagnement, et une particularité du territoire nantais. L'exemple de l'AMI, mentionné plus haut, démontre la capacité des acteurs dans leur diversité à se réunir autour de la même table et travailler ensemble, dans une logique partenariale. Le développement plus récent des « ateliers du PAT »^{*5} qui réunissent les agent-e-s et les élu-e-s des communes qui le souhaitent, sur un sujet phare, démontre également la capacité à travailler ensemble, à se partager les expériences et les bonnes pratiques.

→ Le déploiement des expérimentations « des fermes urbaines ».

Nous observons que l'objectif 13 du PAT d'installation de 10 fermes urbaines professionnelles intégrant un lien au public est numériquement en bonne voie d'être atteint. Toutefois, nous interrogeons la terminologie utilisée dans les objectifs inscrits dans le PAT. Nous souhaiterions que la collectivité clarifie ce qu'elle entend par « ferme urbaine professionnelle ». La réalité du terrain démontre que les « fermes urbaines » regroupent des réalités, des modèles de gestion et modèles économiques très différents^{*6}. Cette diversité de modèles rend difficile la bonne évaluation. Par exemple, certaines expérimentations permettent d'assurer la restauration collective d'une cantine scolaire, alors que d'autres visent plutôt une approche pédagogique sans une grande capacité de production.

L'agriculture urbaine est un champ en évolution constante : il convient donc de rester souple dans sa définition, de prêter attention à la nouveauté, à la complexité et à la diversité des modèles. Pour autant, il est nécessaire de caractériser à minima ce qu'on entend par « ferme urbaine professionnelle » pour affiner les objectifs opérationnels et donner un cadre à l'action publique. De même, la dimension de « lien avec le public » de ces fermes devrait être définie : de quel lien parle-t-on ? Est-ce qu'on considère que faire de la vente directe suffit pour créer un lien avec le public, ou est-ce qu'on va chercher une dimension pédagogique plus forte ?

^{*5} Définition au sein du lexique en annexe.

^{*6} L'association française d'agriculture urbaine professionnelle distingue par exemple 3 grands modèles d'agriculture urbaine : les jardins et potagers collectifs (espaces jardinés par un ensemble d'individus : écoles, EHPAD, entreprises, jardins familiaux, etc), les fermes urbaines participatives (offrant une diversité d'activités : production de denrées alimentaires, ateliers, visites, restauration, activités sportives et culturelles, études et conseils...) et les fermes urbaines spécialisées (offrant moins d'activités annexes, la production agricole représentant plus de 50% de leurs revenus).



Des avancées mitigées, des points de difficulté

Dans ce chantier « agriculture » nous retenons plusieurs éléments qui semblent plus difficiles à mettre en œuvre :

→ Le déploiement de l'agriculture biologique sur le territoire.

Lors de la co-construction du PAT, de nombreux débats ont eu lieu sur la question de l'agriculture biologique et les objectifs qui en ont découlé étaient ambitieux : 1 ferme sur 2 certifiée AB ou en conversion biologique et 50 % de la surface agricole exploitée à horizon 2025. Ces objectifs visent à accélérer les conversions, changer les pratiques agricoles, alimenter les filières en production agricole. Quelques années après l'adoption du PAT, nous notons que ces objectifs avancent dans le bon sens puisque nous sommes passés de 17% de la surface exploitée en bio (et 18% des exploitations) en 2016 à 25% (et 29% des exploitations) en 2020. Mais l'objectif des 50% est encore loin d'être atteint. Nous ne pensons pas utile de revoir à la baisse cet objectif, car il donne un cap à atteindre collectivement pour les années à venir.

→ La transmission, une problématique majeure.

L'objectif de 100% de transmissions agricoles (cessions d'activité ou départs en retraite) afin de conserver les sièges et le parcellaire d'exploitation semble difficile à atteindre. Et ce pour plusieurs raisons : il s'agit généralement d'une transmission de particulier à particulier, basée sur une adéquation entre vendeur et repreneur. Or, on observe un « choc des transmissions » avec parfois des générations qui ne se comprennent pas, des projets très éloignés entre le cédant et le repreneur. De plus, pour un certain nombre d'exploitations, l'agriculteur-riche souhaite vendre sa ferme mais garder sa maison qui est souvent située au même endroit. Ce qui complexifie également cette transmission, car le cédant continue de vivre sur son ancien lieu de travail. Nous proposons à Nantes Métropole de faire évoluer l'AMI pour intégrer le sujet des transmissions et trouver des leviers d'actions sur cette problématique majeure. Nous proposons d'ores et déjà de renforcer l'accompagnement en amont du cédant (5 à 10 ans avant la transmission pour anticiper), de faciliter le lien entre les communes, les porteur-euse-s de projet et les cédants. Enfin, ce cap politique doit être rappelé et porté par l'ensemble des élu-e-s pour agir effectivement sur cette problématique des transmissions.

→ Le manque d'attractivité des exploitations en élevage.

Nous remarquons un déséquilibre d'attractivité entre les types de métier agricole : les exploitant-e-s en polyculture élevage peinent à trouver des repreneurs. Il y a une vraie différence d'attractivité pour les nouveaux-elles agriculteur-riche-s : le maraichage attire, l'élevage moins. Cela pose la question de la reconversion des exploitations ne trouvant pas repreneur-euse, qui est compliquée au regard des surfaces importantes de ces exploitations et de la valeur des bâtiments.

→ La structuration de la filière bovine de proximité.

En lien avec les enjeux d'attractivité de l'élevage, nous notons que la relocalisation de la filière bovine est complexe à structurer (production qualitative – transformation et valorisation locale). Nous sommes donc dans l'attente de voir si le territoire métropolitain sera lauréat du nouveau Programme d'investissement d'avenir de l'État^{*7}. L'objectif de ce programme d'investissement : soutenir les territoires démonstrateurs en matière de transition agricole et alimentaire. La collectivité souhaiterait mettre en place dans ce cadre une filière d'élevage biologique, locale, et responsable contribuant à la transition écologique - un appui à toute la filière bovine mais avec une attention spécifique à la filière de la vache nantaise. Un collectif de 20 structures s'est rassemblé pour travailler sur ce projet. La réponse est attendue au printemps. En dehors de cet appel à projet, la métropole et les communes accompagnent différents projets : cheptel de vaches nantaises à Doulon-Gohards, soutien financier pour accompagner la structuration de la filière, développement de l'éco-pâturage, etc.

Des actions à consolider & renforcer

→ Continuer à accompagner les agriculteur-riche-s en bio (installation, conversion...).

Nous avons conscience que les objectifs à atteindre concernant l'agriculture biologique sont élevés. Nous proposons de renforcer les leviers d'actions pour atteindre cet objectif : appliquer au plus vite la loi EGALIM, continuer à installer et accompagner financièrement les porteur-euse-s de projet en agriculture biologique, sensibiliser le grand public, anticiper les départs pour faciliter les conversions et reprises en agriculture biologique, diversifier les productions en agriculture biologique et les valoriser.

→ Créer des objectifs opérationnels autour du bio, par grande filière.

Quelques années après l'adoption du PAT, il nous semble utile d'avoir une approche plus fine pour chaque « branche » de l'agriculture biologique : que l'on parle de lait, de viande, de production de légumes et de fruits, etc. Car ce n'est pas le même accompagnement pour ces différents produits. Chaque branche n'a pas les mêmes contraintes, ni les mêmes besoins.

→ Renforcer la coordination à l'échelle du territoire métropolitain sur la question agricole, et plus globalement sur la mise en œuvre du PAT.

De façon générale, il nous semble que la gouvernance du PAT doit être mieux définie pour que tout le monde aille dans le même sens, et que les actions soient mieux coordonnées entre l'échelle des communes et l'échelle de la métropole. Nous observons une méconnaissance du PAT par les communes, et parfois des projets sont portés à l'échelle communale sans lien direct avec le Projet alimentaire territorial métropolitain. La métropole qui joue un rôle de facilitateur doit renforcer la coordination du PAT, pour que celui-ci soit mieux connu, mieux compris et partagé par toutes et tous. La mise en place des « ateliers du PAT » dans les communes va dans le bon sens, et permet une montée en compétence de tou-te-s, un partage d'expériences et de bonnes pratiques. Toutefois, il nous semble important de renforcer cette coordination, et de clarifier le rôle de chacun : citoyen-ne-s, producteur-riche-s, transformateur-riche-s, structures d'accompagnement, communes, métropole, etc. Et dans ce rôle de compréhension collective du PAT, il nous semble important d'agir aux deux niveaux : celui des acteur-riche-s du territoire et celui des citoyen-ne-s.

^{*7} Définition au sein du lexique en annexe.

De nouvelles actions & objectifs à mettre en œuvre

→ Créer un équilibre entre la production agricole et la biodiversité.

À l'analyse des objectifs opérationnels sur le chantier agriculture, nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas plus d'objectifs dédiés à l'équilibre entre la production agricole et les enjeux de biodiversité. Nous souhaitons citer pour exemple le travail réalisé par l'association « Paysans de Nature » qui vise à créer de nouveaux espaces naturels agricoles « protégés », par l'installation de nouvelles paysannes et de nouveaux paysans pour qui la biodiversité est une préoccupation prioritaire. Concrètement, l'association tente de multiplier les surfaces à vocation écologique en zone agricole en favorisant l'installation d'agriculteur-riche-s qui seront acteurs de la restauration et de la défense de la biodiversité sauvage. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, intégrer des actions opérationnelles sur ce sujet nous semble nécessaire pour une transition écologique réussie, prenant en compte à la fois la question de la biodiversité sauvage, de la biodiversité alimentaire, et des modes de productions.

→ Inscrire la mise en œuvre de la stratégie foncière agricole dans le PAT.

Nous souhaitons ajouter comme objectif opérationnel, la mise en œuvre de la stratégie foncière agricole récemment travaillée par les équipes de la métropole et les acteurs du territoire, comme partie intégrante de la stratégie foncière globale. Au vu de l'attractivité du territoire, il semble nécessaire d'inscrire de façon claire cette stratégie dans le PAT, avec les conflits d'usages qui se multiplieront dans les années qui viennent. Cet objectif devra mentionner des objectifs chiffrés clairs, afin d'en permettre l'évaluation future.

→ Appuyer la structuration d'une filière bovine locale.

Au-delà de la vache nantaise, nous proposons de creuser l'appui à une filière bovine locale, pour valoriser l'activité d'élevage sur le territoire. C'est l'objectif de la candidature de Nantes Métropole au Programme d'investissement de l'État. Cela nécessiterait un accompagnement au changement de mentalités dans les habitudes de consommation de viande, pour passer de la quantité à la qualité : manger moins de viande, mais mieux.

→ Valoriser les agriculteur-riche-s locaux, engagés dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Nous souhaiterions que la collectivité puisse agir sur les 50% restants de l'agriculture qui n'est pas biologique mais qui est engagée dans une démarche « respectueuse de l'environnement ». Cette action peut prendre plusieurs formes : accompagnement des agriculteur-riche-s volontaristes vers une transition pour des modèles plus vertueux et respectueux de l'environnement, reconnaissance du travail, valorisation de certaines formes d'élevages (exemple: en système herbager qui est attentif au bien-être animal, etc.).

Nous avons eu des points de débats sur cette action, pour deux raisons :

- 1 Les modalités de la valorisation : pour ne pas perdre le/la consommateur-riche, il ne semble pas opportun de créer un label « local » ou d'autres labels. Comment valoriser autrement ces producteur-riche-s ? Nous proposons une valorisation du « local » - que nous soyons dans les marchés de la métropole nantaise (par une mise en avant des agriculteur-riche-s du territoire) et dans la commande publique.
- 2 La question des « pratiques vertueuses » est très floue : l'avantage du biologique est qu'il y a un cahier des charges existant, auquel on peut se référer, et des contrôles par des organismes indépendants. Comment décider ce qui est vertueux ou non, sans créer de nouveaux cahiers des charges, qui pourraient ajouter de la confusion et de la technicité? Certain-e-s membres proposent ainsi de plutôt encourager des producteur-riche-s en transition de leurs pratiques, qui vont dans le sens du bio.

→ Limiter la part des exploitations équine-s sur le territoire.

Nous nous interrogeons sur la part d'exploitations équine-s sur le territoire. Elles sont en effet très nombreuses, et il serait intéressant de pouvoir en diminuer le nombre pour privilégier d'autres formes d'exploitations : élevage, maraichage, légumineuses, etc. De plus, nous soulevons un point d'attention concernant l'usage des terres pour les particuliers qui ont des chevaux (sans le statut d'agriculteur professionnel, en loisir) : un certain nombre d'hectares sont « gelés » pour les chevaux des particuliers, alors qu'ils pourraient être utilisés pour d'autres usages (maraichage par exemple). Nous proposons que la métropole puisse limiter la part des exploitations équine-s, en ajoutant un objectif de part maximale représentée par ces exploitations (pourcentage des exploitations agricoles).

→ Valoriser le métier d'agriculteur-riche.

Nous souhaiterions la mise en place d'une action pour valoriser le métier d'agriculteur-riche. Dans le cadre de l'institution scolaire par exemple, l'armée ou la police interviennent pour présenter leurs métiers. Il serait intéressant d'imaginer des actions similaires, pas seulement dans les écoles, pour présenter le métier d'agriculteur-riche, et sa diversité selon qu'on soit éleveur-riche, maraicher-riche... Donner à voir les composantes du métier pour qu'être agriculteur-riche soit un métier séduisant, qui donne envie aux nouvelles générations. Même si on observe que le métier de maraicher-riche séduit de plus en plus les jeunes adultes (25-40 ans) en reprise d'étude ou changement d'orientation. Le métier d'éleveur-riche en revanche, n'attire pas autant de candidat-e-s. Il est pourtant crucial pour atteindre les objectifs de maintien de la surface agricole utile et de 50% de cette surface en bio.

→ Créer des actions spécifiques autour de la problématique d'accès à l'eau.

À la lecture des objectifs opérationnels, nous estimons nécessaire d'intégrer des actions spécifiques autour de la ressource en eau, avec une réalité de plus en plus difficile : diminution de la ressource en eau, accélération d'épisodes de sécheresse... La diminution de cette ressource impacte nos systèmes et nos productions agricoles. L'actualisation du Projet alimentaire territorial devrait intégrer une série d'actions opérationnelles concernant la préservation de la ressource en eau et réguler son accès.

→ Exercer son droit d'interpellation, être force de proposition pour « faire bouger des lignes » pour une politique de transition agroécologique et d'alimentation durable au niveau national.

Dans le chantier « Agriculture », beaucoup de problématiques identifiées dépassent les frontières locales. Que ce soit la question de l'accès au foncier, la problématique d'ensemble des transmissions avec le départ d'un grand nombre d'agriculteur-riche-s dans les 10 ans qui viennent, les réglementations nationales ou européennes, la commande publique qui ne permet pas aujourd'hui de valoriser les agriculteur-riche-s locaux dans les marchés publics...

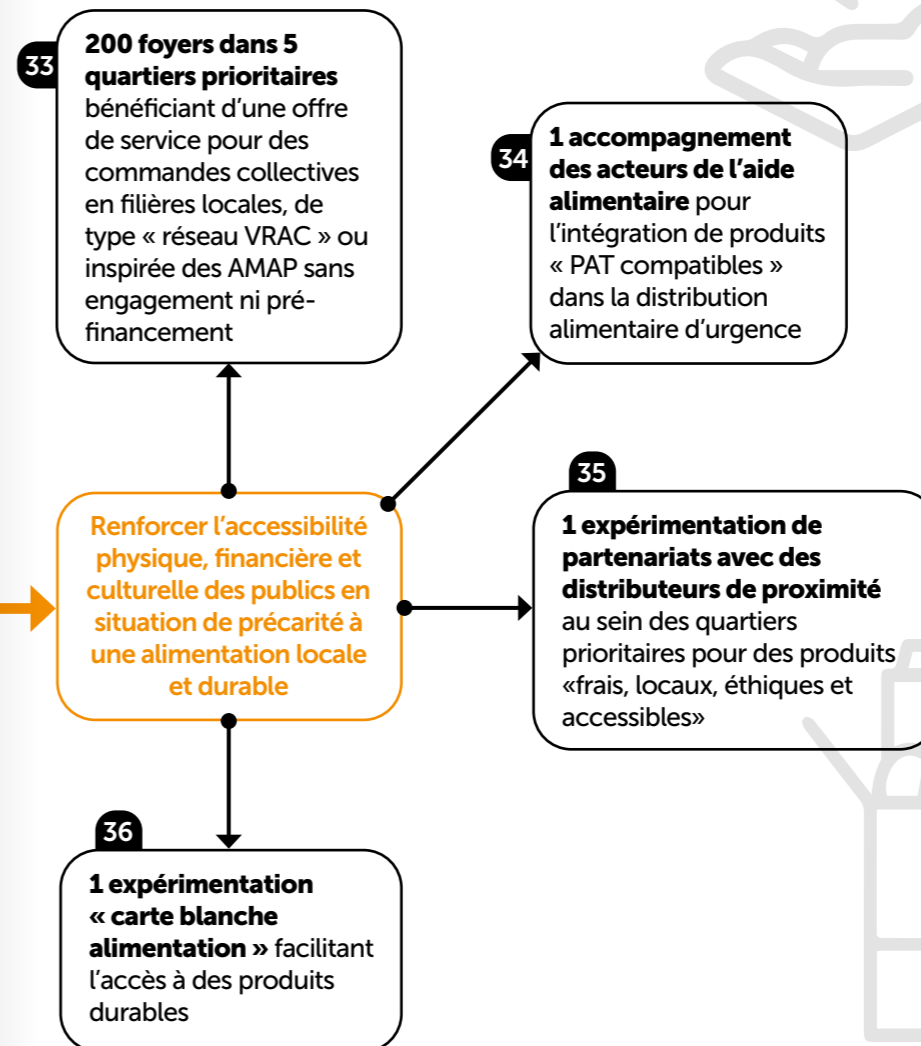
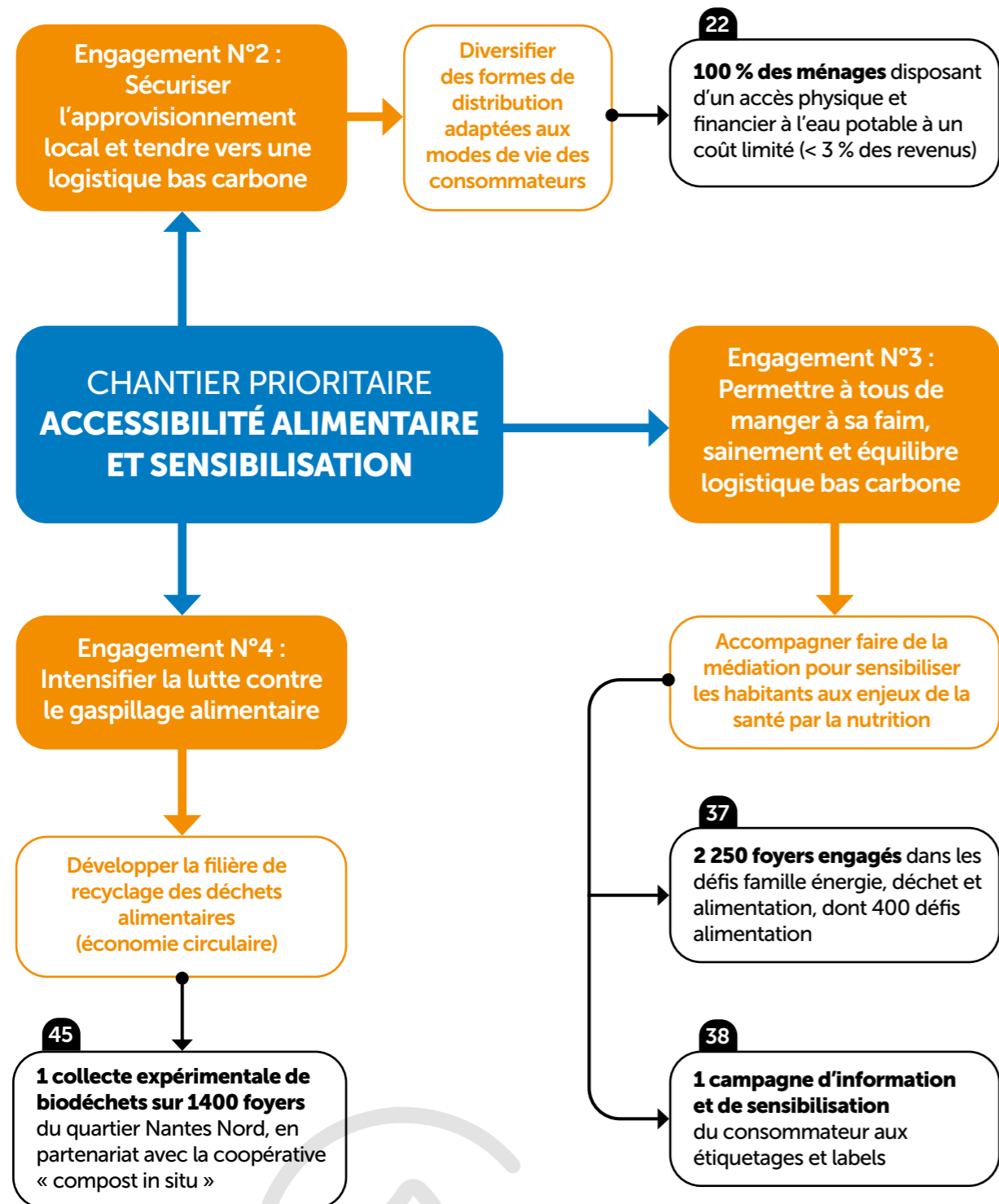
Nous souhaitons que Nantes Métropole et les communes du territoire prennent la parole et défendent une politique de transition agroécologique et d'alimentation durable à une échelle plus grande que notre territoire. La déclaration de Nantes, qui fait suite aux Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation et qui a été portée à l'échelle nationale auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire va dans le bon sens ! Pour rappel, les signataires interpellent le gouvernement pour qu'ils agissent en priorité contre la précarité alimentaire des citoyens les plus fragiles et contre la précarité économique des producteurs, pour la protection et la reconquête du foncier agricole comme premier pilier de la souveraineté et de la résilience alimentaire, et enfin pour que l'alimentation soit considérée comme un service public et un bien commun.

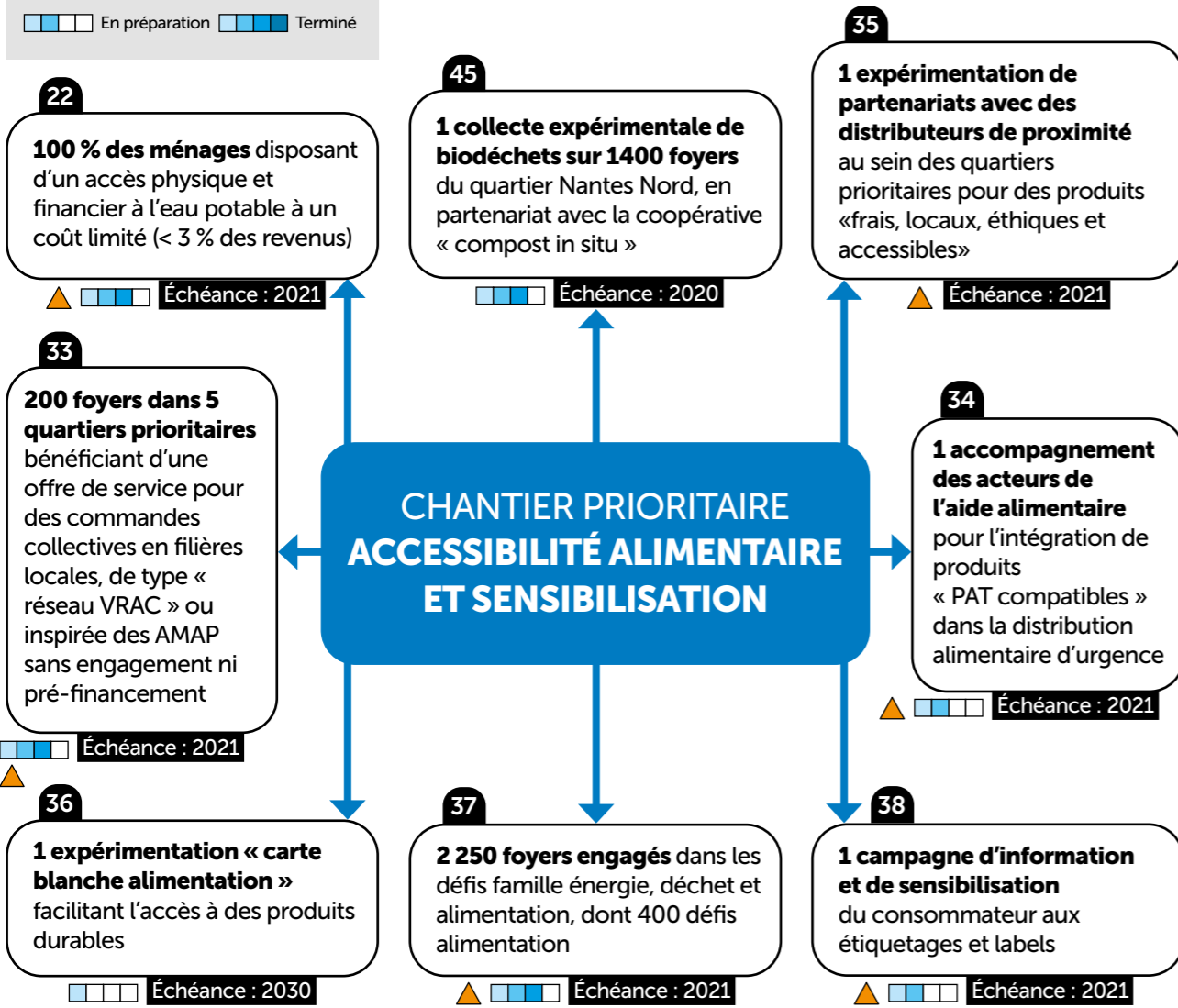
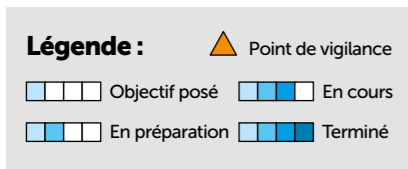
→ Ajouter des actions sur la structuration de la filière de légumineuses.

Dans l'actualisation du PAT, nous proposons de réfléchir à la place de la production de légumineuses, notamment des lentilles, sur le territoire. En effet, l'approvisionnement en légumineuses locales, en lien avec un mode d'alimentation plus végétal, est un sujet qui prend de plus en plus d'importance. Nous notons qu'il existe des actions de structuration d'une filière céréales et légumineuses bio pour l'alimentation locale (essais de planification et d'approvisionnement de la restauration collective). Le CMAA n'a pas eu le temps d'étudier ce qui se fait dans ce domaine, mais il nous paraît important de poursuivre la structuration d'une filière bio locale des légumineuses, en lien avec les évolutions actuelles de l'assiette.

Le chantier n°2 : Accessibilité alimentaire et sensibilisation

L'état d'avancement du chantier





33

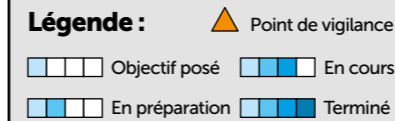
Objectif :
200 foyers dans 5 quartiers prioritaires

bénéficiant d'une offre de service pour des commandes collectives en filières locales, de type « réseau VRAC » ou inspirée des AMAP sans engagement ni pré-financement

- # Quartiers prioritaires de la Ville
- # Commandes groupées de produits qualitatifs
- # Optimisation des coûts d'achat
- # Réseau VRAC

Échéance : 2021

Niveau d'avancement : ▒



Indicateurs & chiffres-clés

- > Début 2021, début de l'opération "VRAC" avec des premières commandes dans les quartiers Bellevue, Dervallières et Breil.
- > À définir : nombre de QPV sur lesquels le réseau VRAC est installé, nombre de bénéficiaires
- > Déploiement du réseau VRAC sur Nantes Métropole : 417 foyers adhérents fin 2022
- > Quartiers concernés : Bellevue (Nantes et St Herblain, Dervallières, Breil, Bottière Pin Sec, Malakoff, Orvault Plaisance)

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > Quartier de Bellevue : quelques commandes groupées de produits secs et sanitaires en complément de la mise en place du défi « famille à alimentation positive »
- > VRAC : 53% des produits sont locaux, collaboration avec 15 fermes du département.
- > Majoritairement des produits secs : organisation de la logistique/ conservation à prévoir pour intégrer des produits frais dans le dispositif
- > La commande groupée renforce sensiblement l'accessibilité à une alimentation de qualité par la tarification et l'animation menée auprès des foyers (visite de ferme, cuisine...)
- > Développement et soutien d'initiatives par la Ville et le CCAS de paniers solidaires de fruits, légumes et/ou légumineuses sur des quartiers nantais avec différentes associations (CSC accord, solidaires dans la cité, le comptoir des alouettes et Océan...)

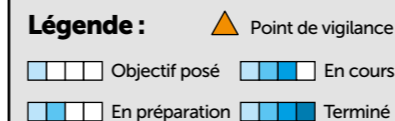
34

Objectif :
1 accompagnement des acteurs de l'aide alimentaire

pour l'intégration de produits « PAT compatibles » dans la distribution alimentaire d'urgence

Échéance : 2021

Niveau d'avancement : ▲



Indicateurs & chiffres-clés

- > À définir

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > Urgence sociale : besoin de denrées alimentaires en volume > comment intégrer des notions de qualité dans ce contexte ?
- > Manque un état des lieux pour savoir d'où on part
- > Banque alimentaire : sensibilisation des acteurs de l'aide alimentaire, formation de 2 jours sur la promotion de la santé et les enjeux de précarité
- > Questionnement partagé par une diversité d'acteurs mais difficulté pour traiter collectivement de cette question et avoir une bonne interconnaissance / coopération des acteurs.
- > Comment travailler ensemble cette problématique au croisement de compétences Ville, CCAS, NM, Département et État ?

35

Objectif : 1 expérimentation de partenariats avec des distributeurs de proximité

au sein des quartiers prioritaires pour des produits «frais, locaux, éthiques et accessibles»

Échéance : 2021

Niveau d'avancement : ▲

Légende : ▲ Point de vigilance
 □ Objectif posé □ En cours
 □ En préparation □ Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

> À définir

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > Travail multi partenarial entre les acteurs économiques, les acteurs des quartiers et les acteurs de la santé à développer et soutenir.
- > Échéance fixée au départ trop ambitieuse ?
- > Intérêt d'observer au préalable la répartition de l'offre commerciale en fruits et légumes sur la métropole (paysage alimentaire). Travail initié avec la Direction de la Géographie et de l'Observation.

36

Objectif : 1 expérimentation « carte blanche alimentation »

facilitant l'accès à des produits durables

Échéance : 2030

Niveau d'avancement : ▲

Légende : ▲ Point de vigilance
 □ Objectif posé □ En cours
 □ En préparation □ Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

> À définir

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > Travail en cours sur le pacte nantais des nouvelles solidarités suite aux assises.
- > Sur toutes ces questions, les équipes de la ville de Nantes et de Nantes Métropole ajustent en permanence le curseur entre la réponse à l'urgence et le besoin de poser une stratégie durable et solide.
- > Soutien à des initiatives existantes qui prennent en compte une tarification solidaire et une médiation accrue.



37

Objectif : 2 250 foyers engagés dans les défis famille énergie, déchet et alimentation,

dont 400 défis alimentation

Transition alimentaire
des foyers en maîtrisant
les coûts

Échéance : 2021

Niveau d'avancement : □

Légende : ▲ Point de vigilance
 □ Objectif posé □ En cours
 □ En préparation □ Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

- > Environ 2000 foyers engagés dans un défi depuis 2011
- > 291 foyers ont réalisé le défi alimentation depuis 2018 pour augmenter leur consommation de produits sains, locaux, bio et de saisons, sans dépenser plus.
- > Saison 2021-2022 : 59 foyers
- > Bilan résultats saison 2021-2022 :
 - Influences sur le coût d'un repas / personne : - 0,27 euros
 - Part des produits bio dans les achats : + 8 points // relevé d'achat initial (52%)
 - Part des produits locaux dans les achats : - 6 points pour cette édition // relevé d'achat initial (41%)

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > Le défi alimentation en 2021-2022 : 26 mails, 6 challenges, 14 recettes, de nombreuses ressources mises à disposition, des ateliers animés par les structures relais, des accompagnements individuels, des résultats positifs...
- > 59 foyers pour l'édition 2021-2022 : diminution du nombre de foyers inscrits lié au contexte COVID et à la nécessité de renouveler le dispositif et les moyens de communication. Comment déployer le dispositif plus largement ?
- > Travail en cours autour de défis plus globaux pour engager 1000 foyers vers la neutralité carbone, en lien avec les enjeux de santé et d'accessibilité sur le volet alimentaire

38

Objectif : 1 campagne d'information et de sensibilisation

du consommateur aux étiquetages et labels

Légende : ▲ Point de vigilance
 □ Objectif posé □ En cours
 □ En préparation □ Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

> À définir

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

> À définir

Échéance : 2021

Niveau d'avancement : ▲

Sensibilisation
Alimentation de qualité



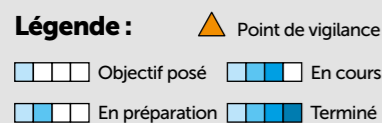
45

Objectif : 1 collecte expérimentale de biodéchets sur 1400 foyers

du quartier Nantes Nord, en partenariat avec la coopérative « compost in situ »

contexte réglementaire
généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2023

Échéance : 2020
Niveau d'avancement :



Indicateurs & chiffres-clés

- > **25 000 habitant-e-s concerné-e-s en 2022**
- > **Poids de déchets alimentaires valorisés : 18t**
- > élargissement du dispositif à tout le quartier Nantes Nord en décembre 2021
- > évolution au niveau de la valorisation : compostage sur la plate-forme de Suez Organique située à Vallet (44) et non plus chez Compost In Situ. En effet, fin 2021, le site de Compost In Situ (Treillères) n'était techniquement pas adapté à la réception des quantités attendues une fois l'expérimentation élargie à tout le quartier Nantes Nord.
- > quantité de déchets alimentaires valorisés : 200 t depuis janvier 2022

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

- > Dispositif bien identifié et bien accepté, participation estimée à 50%, qualité acceptable du flux malgré quelques erreurs de tri (5%)
- > **Perspectives de déploiement** : mise en route de la collecte des déchets alimentaires sur la ville de Nantes, quartier par quartier, entre novembre 2023 et juin 2024. Seul le centre ville sera traité dans un second temps (à partir de 2025) : complexité du quartier.
- > En parallèle, une étude est engagée avec l'AURAN, visant à déterminer les modalités de généralisation du tri à la source des déchets alimentaires des ménages sur les autres communes de la Métropole. Notamment, selon les types de territoires, quelle articulation possible entre la collecte séparée en apport volontaire et le compostage de proximité (individuel et partagé) ? Conclusions d'ici l'été 2023.

22

Objectif :

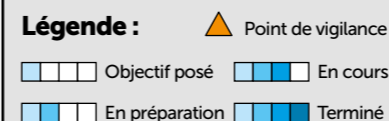
100 % des ménages

disposant d'un accès physique et financier à l'eau potable à un coût limité (< 3 % des revenus)

ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE
tarification sociale de l'eau
quotient familial/CAF

ACCESSIBILITE PHYSIQUE
réglementation
coupure d'eau/impayés
accès aux personnes « sans domicile » (roms, gens du voyage, migrants, SDF...)

Échéance : 2021
Niveau d'avancement :



Indicateurs & chiffres-clés

ACCESSIBILITE FINANCIÈRE :

- > 7427 ménages bénéficiant de l'aide financière en 2021
- > Montant de l'aide moyenne versée / foyer 64€ en moyenne/ foyer à l'échelle de la métropole en 2021 (min 11€ et max 431€)
- > Coût du dispositif pour la collectivité : 472 506€ en 2021

ACCESSIBILITE PHYSIQUE :

- > pas d'indicateur à ce jour
- > Il existe une cartographie des fontaines à l'échelle de la Ville de Nantes mais pas d'information à l'échelle métropolitaine

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

ACCESSIBILITE FINANCIERE :

- > Le % de ménages n'est pas calculé car le dispositif s'appuie sur les données de la CAF
- > Les foyers non identifiés par la CAF peuvent se déclarer auprès de Nantes Métropole via leur maire ou leur CCAS (une dizaine en 2019) mais l'exhaustivité de ces foyers n'est pas atteignable car ils ne sont pas connus
- > pas de changement sur cette méthodologie et principes depuis 2020. **Une enquête téléphonique a été menée auprès des bénéficiaires de la TSE en 2021.**

ACCESSIBILITE PHYSIQUE :

- > Notion de solidarité complexe avec les usagers qui paient l'eau > classé en « point de vigilance » du fait de l'impossibilité à traduire l'indicateur du % de ménages bénéficiant d'un accès physique et financier à l'eau potable/ impossibilité de définir le dénominateur

I Le regard du CMAA

En préambule, nous estimons que ce chantier « accessibilité alimentaire et sensibilisation » et les actions qui le composent doivent être la priorité de la collectivité et des acteur-ric-e-s du territoire.

Si les enjeux de précarité alimentaire ont été mis en lumière durant la période COVID, l'augmentation des publics en situation de précarité, comme toutes les autres formes de précarité, est selon nous une dynamique de fond qui est amenée à perdurer. Il y a donc une urgence de la part de l'ensemble des acteurs à agir sur le sujet de l'accessibilité alimentaire. Aujourd'hui, avec l'inflation, la société vit un point de bascule sur cette question de l'accessibilité alimentaire : il est indispensable de pousser encore plus loin toutes les actions liées à l'accessibilité afin que l'augmentation du coût de la vie n'impacte pas encore plus qu'avant l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Autre point primordial : nous proposons de mieux distinguer au sein du chantier les actions relevant de « l'accessibilité alimentaire » de celles liées à la « sensibilisation ». Les deux sujets visent à permettre à toutes et tous d'avoir accès à une alimentation de qualité, à permettre une « sensibilisation » globale sur les enjeux alimentaires pour insuffler une dynamique d'ensemble et amener les habitant-e-s de la métropole à manger mieux, de saison, durable. En revanche, les actions liées au sujet « accessibilité alimentaire » et celles liées à la sensibilisation nous semblent bien distinctes, mais néanmoins complémentaires. Nous proposons donc de diviser ce chantier prioritaire en deux, afin de mieux

structurer les actions en identifiant bien les actions d'urgence à mettre en place pour la part de population en situation de grande précarité, et en même temps les actions de sensibilisation à mettre en place pour toutes et tous. En effet, selon nous l'accessibilité se décline selon plusieurs axes : géographique, économique et culturelle. Sur les actions liées à «l'accessibilité alimentaire», nous allons agir sur l'accessibilité économique et géographique, tandis que sur les actions de «sensibilisation», nous allons agir sur l'accessibilité culturelle.

De grandes avancées

Accessibilité alimentaire

→ Les actions liées à l'accès à la commande collective en filière locale (réseau Vrac).

Nous saluons les avancées sur l'accès à la commande collective en filière collective, notamment via le réseau VRAC, dans les quartiers politique de la ville. L'objectif de 200 foyers initialement prévu est largement atteint, puisque plus de 400 foyers ont adhéré au réseau VRAC dans les quartiers Bellevue, Dervallières, Breil, Bottière Pin Sec, Malakoff, Orvault Plaisance. Toutefois, il serait intéressant que ça ne se limite pas qu'au sec, pour améliorer l'ensemble des champs de l'alimentation. Nous avons conscience qu'introduire d'autres aliments non secs pose des problématiques : la chaîne du froid, la logistique... Une des membres du groupe précise que s'ajoute au réseau VRAC, le réseau des paniers solidaires (souvent bio et locaux) ce qui permet d'intégrer en plus du sec des légumes et des fruits. Se pose la question désormais du changement d'échelle, pour passer de l'expérimentation à la massification et toucher plus de personnes.

→ Le travail de coopération des associations au sein de la plateforme du MIN*8.

Le MIN est un acteur central sur le territoire métropolitain. 17 associations (à ce jour) récupèrent des produits sur place. Aujourd'hui, les associations travaillent en coopération : le Secours Populaire gère l'ensemble en récupérant l'ensemble des invendus (1500 tonnes de produits récupérés). Sur ce qu'il récupère, la moitié est distribuée directement aux bénéficiaires du Secours populaire et l'autre moitié est donnée aux autres associations locales qui travaillent également sur ce sujet. Ce travail de coopération va dans le bon sens !

Sensibilisation

→ Les défis alimentation.

Les défis alimentation*9 proposés par la métropole de Nantes, en s'appuyant sur des structures relais dans les quartiers, connaissent un beau succès, même si on observe une légère baisse des inscriptions cette année. Ils permettent d'embarquer un grand nombre de foyers sur une réflexion de fond sur leur alimentation : meilleure connaissance de l'origine des produits consommés, meilleure maîtrise des couts, augmentation de la part de consommation de produits locaux et bio, meilleure connaissance de la qualité nutritionnelle des produits. Nous notons que plusieurs foyers embarqués dans ce défi famille continuent à s'investir ensuite sur la question alimentaire : paysages nourriciers, associations locales. Il serait intéressant de systématiser l'évaluation a posteriori des familles embarquées dans ces défis, pour analyser l'impact à moyen voire long terme.

→ L'expérimentation de collecte de biodéchets.

Nous jugeons l'expérimentation menée sur la collecte de biodéchets dans les quartiers de Nantes Nord intéressante, en lien avec la sensibilisation au gaspillage alimentaire. Dans la mesure où cela va devenir obligatoire en 2024, il s'agit maintenant de massifier et généraliser cette expérimentation sur le territoire de la métropole. Cela passe pour nous par une structuration de la filière de compostage collectif, et par des actions de communication et sensibilisation.

*8 Définition du MIN au sein du lexique en annexe.

*9 Définition des défis alimentation en annexe.

Des avancées mitigées, des points de difficulté

Dans ce chantier « accessibilité alimentaire et sensibilisation » nous retenons plusieurs éléments qui semblent plus difficiles à mettre en œuvre :

Accessibilité alimentaire

→ Le décalage entre la problématique et l'horizon temporel de certaines actions.

Nous nous interrogeons sur le décalage entre cette problématique d'ampleur (augmentation de plus en plus forte de la précarité alimentaire) et certains horizons de temps des actions opérationnelles (2030...). L'inflation actuelle sur les produits alimentaires rend certains produits aujourd'hui inabornables pour certaines familles, et cette inflation est croissante (+ 15 à 20 % d'augmentation des prix de la viande et du poisson dans les mois qui viennent). Il est important que ce chantier et les actions qui le composent soit une priorité politique du mandat et que les efforts pour le déploiement s'organisent.

→ La mise en place d'une carte blanche dédiée à l'alimentation.

L'objectif 36 inscrit dans le PAT est un objectif facile à transformer au vu du succès de la carte blanche. La carte blanche permet à des nantais.es avec des faibles revenus d'avoir des tarifs réduits, voire un accès gratuit, dans les lieux culturels (musées, cinémas, bibliothèques...), dans les événements culturels et artistiques, et dans les clubs sportifs adhérents. Elle a également été utilisée pour les paniers solidaires, ce qui permet aux familles d'avoir accès à un panier coutant initialement à 15 euros à un prix réduit à 5 euros. C'est une solution qui a été trouvée pour aider les bénéficiaires de la carte blanche à accéder à une alimentation de qualité, sans que cela soit stigmatisant et simple administrativement. L'expérimentation continue de se déployer en partenariat avec le CCAS de Nantes. Mais il n'existe pas encore véritablement de carte blanche dédiée à l'alimentation : se pose la question encore une fois du changement d'échelle. Nous soulignons que l'échéance de 2030 est trop lointaine. C'est un objectif qui pourrait être accéléré.

Sensibilisation

→ L'information / sensibilisation sur l'étiquetage et la labellisation.

Nous nous interrogeons sur le fait que l'objectif de la campagne de communication et sensibilisation des consommateur-riche-s aux labels et étiquetages n'a pas été mise en place : est-ce un problème de communication entre les acteurs ? D'identification des labels et étiquetages ? Il existe des ressources que la collectivité et les acteurs pourraient utiliser pour nourrir cette campagne de sensibilisation : outils pédagogiques présentés lors du défi famille alimentation (expérimenté par une des membres du CMAA), travail sur les labels effectué par l'association UFC Que Choisir...

Toutefois, avant même d'informer les habitants sur les différents labels et étiquetages, il nous semble nécessaire de sensibiliser le grand public sur d'autres sujets :

- 1 **La saisonnalité des produits** (légumes, fruits, poissons...) pour promouvoir des produits de saison ;
- 2 **La localité des produits** pour promouvoir les produits de proximité, cultivés sur notre territoire ;
- 3 **La qualité des produits** avec cette fois-ci la question du label, de la qualité nutritive du produit, du mode de production...

S'ajoute à ce sujet le besoin de faire ressortir les lieux où on peut faire nos courses, qui pourrait être sur « Nantes Métropole dans ma poche » ou d'autres outils numériques.

→ Sensibiliser le grand public dans des temps forts fédérateurs.

Nous constatons une difficulté à mettre en œuvre les actions destinées aux acteurs de la distribution alimentaire (exemple : l'objectif 34 sur l'accompagnement aux acteurs de la grande distribution pour intégrer des produits « PAT compatibles »). Cet objectif est flottant au vu du manque de définition « des produits PAT compatibles ». La question de la labellisation des produits est complexe : d'un côté cela ajoute encore de la complexité de créer un label dans un contexte de multiplication des labels, de l'autre un label à l'échelle du département (comme cela se fait sur d'autres territoires) nous semblerait intéressant. Nous trouvons que la question de la labellisation mériterait en tout cas une discussion approfondie, en mettant tou-te-s les acteur-ric-e-s autour de la table au sein d'un groupe de travail dédié.

De nouvelles actions / objectifs à mettre en œuvre

Accessibilité alimentaire

→ Mieux identifier et cibler les publics.

Nous remarquons que les publics concernés par la précarité alimentaire sont de plus en plus nombreux et diversifiés. Il y a un vrai besoin d'identification de ces publics et d'adapter les actions à leurs besoins. Cela permettrait aussi d'adapter les moyens de communication / sensibilisation aux publics identifiés.

Parmi les publics cités :

- Le public étudiant : un travail à renforcer avec les CROUS autour de « mon resto responsable », notamment sur le développement d'alternatives végétariennes de qualité.
- Le milieu hospitalier et les EPHAD : il y a un vrai changement de paradigme à opérer car aujourd'hui, le budget alimentation fait partie du budget « hôtellerie » des établissements, et non du budget dédié aux soins. Or, l'accès à une alimentation de qualité est en lien direct avec les questions de santé.
- Le milieu carcéral : le public carcéral est un grand oublié des actions sur l'alimentation.

→ Mieux associer les bénéficiaires à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de sensibilisation.

Il serait pertinent d'aller plus loin dans l'association des bénéficiaires, qui sont les premier-ère-s concerné-e-s par les actions mises en place en faveur de l'accessibilité alimentaire. Nous nous sentons peu légitimes pour prendre la parole sur ces sujets, n'étant pas nous-mêmes concerné-e-s par ces problématiques : pour adapter les actions, il est essentiel de s'adresser aux personnes vraiment concernées. Les études d'impact et évaluations des actions doivent aussi s'adresser aux personnes concernées, notamment d'un point de vue qualitatif, pour mieux comprendre leur ressenti.

→ Être attentif aux formats et aux types de produits donnés dans le cadre d'actions opérationnelles.

Les temps de sensibilisation sur le mode du « faire avec » fonctionnent bien, comme des ateliers de cuisine pour cuisiner ensemble. Avec un point d'attention : bien s'adapter aux moyens à disposition des personnes présentes en atelier, car toutes et tous n'ont pas accès à un four par exemple. Les espaces de dons alimentaires permettent à des personnes qui n'ont pas les moyens, d'avoir accès à des produits alimentaires. Toutefois dans les produits alimentaires donnés, il n'y a pas toujours une connaissance du produit. Il est donc primordial d'accompagner les personnes qui récupèrent ces produits sur le volet « appropriation » du produit, de la façon de le cuisiner, et de les impliquer pour valoriser leur savoir-faire.

→ Anticiper les différentes crises pour mieux gérer l'urgence.

La crise sanitaire du Covid-19 a demandé de gérer l'urgence, de gérer l'augmentation de la précarité alimentaire tout en gérant l'approvisionnement. Comment mieux anticiper les prochaines crises ?

Qu'elle soit sanitaire, économique, climatique : les collectivités doivent construire une action publique à moyen et long terme prenant en compte ces différents chocs, risques, stress à venir.

→ Créer plus de passerelles entre les différentes expérimentations.

Au sein du groupe diversifié qu'est le CMAA, nous connaissons un grand nombre d'expériences et d'actions innovantes mises en place sur le territoire métropolitain. Il semble important de nouer plus de liens entre ces expériences de terrain : exemple du Pays de Retz qui travaille avec l'association « Campus fertile » sur le sujet de l'accessibilité alimentaire ; etc. A Nantes Métropole, il existe déjà des acteur-ric-e-s qui agissent sur le sujet, notamment les acteur-ric-e-s ressources en nutrition dans le cadre du contrat local de santé de Nantes (bientôt étendu à la métropole). Il est nécessaire d'avoir plus de passerelles entre les actions menées auprès des différents publics en grande précarité.

Sensibilisation

→ Expérimenter à l'échelle des marchés de Nantes un outil de sensibilisation pour les consommateurs.

Afin de mieux sensibiliser le grand public, nous proposons la mise en place d'une expérimentation sur quelques marchés nantais. Cette expérimentation vise à avoir une signalétique précise et facilement appropriable par tou-te-s pour aider les habitant-e-s à se repérer dans les étals. L'objectif : attirer l'attention des habitant-e-s -consommateur-ric-e-s, les aider à se repérer parmi les commerçant-e-s. Nous estimons que cette action-phare permettrait de jouer un rôle direct dans le processus d'achat des habitant-e-s. Il s'agira d'identifier les sujets sur lesquels on veut sensibiliser le grand public : origine locale, produits biologiques, etc.

Le système mis en place sur le marché de Grabels*10, via le projet Coxinel associant le monde de la recherche, est inspirant. L'objectif de l'expérimentation : rendre visible les engagements des agriculteur-ric-e-s, permettre aux consommateur-ric-e-s de choisir et de suivre les engagements. Nous proposons qu'un groupe de travail se mette en place, animé par la collectivité, pour construire les contours de cette expérimentation sur quelques marchés pilotes.

→ Creuser l'expérimentation d'une « sécurité sociale alimentaire ».

Nous nous interrogeons sur la possibilité de creuser la mise en place d'un système de « sécurité sociale alimentaire », sur le même modèle que la sécurité sociale santé, qui passerait par des partenariats avec des distributeurs et producteur-ric-e-s sur certains produits. Cela permettrait un accès véritablement universel à une alimentation locale de qualité, et laisserait le choix des produits aux personnes : cette notion de choix est aujourd'hui souvent oubliée dans le fonctionnement de la distribution alimentaire. Nous soulignons cependant qu'il existe aujourd'hui de nombreux freins à l'expérimentation d'un dispositif de sécurité sociale alimentaire sur les territoires, notamment juridiques.

→ Creuser l'opportunité de créer un label à l'échelle du département de la Loire-Atlantique.

Nous constatons que les labellisations de territoire qui fonctionnent bien sont souvent à une échelle un peu plus grande qu'une métropole. Sur notre territoire, il semblerait utile d'imaginer un label à l'échelle de la Loire-Atlantique. Ce label serait à définir, et les différents critères pour en bénéficier aussi, mais il permettrait une lecture d'ensemble. Y compris pour des personnes nouvelles qui arrivent sur le territoire, pour les restaurateur-ric-e-s, etc. Ce label pourrait être élargi aux produits de la mer, car nous sommes dans une région de pêche, et parce que les produits de la mer ont aussi leur saisonnalité. Comme mentionné plus haut, nous proposons qu'un groupe de travail soit créé sur la question complexe de la labellisation.

*10 Le système repose sur 3 couleurs d'étiquettes : étiquette verte pour la commercialisation de produits dont le/la commerçant-e est le/la producteur-ric-e, étiquette orange pour la commercialisation des produits achetés directement par la personne à quelqu'un qu'il connaît, dans la région ou un département limitrophe et dont il/elle peut se porter garant-e, étiquette violette pour la commercialisation de produits achetés hors circuits courts.

→ Aller plus loin sur la question de l'accès à l'eau potable.

L'été 2022 a mis au centre des débats la question de l'accès à l'eau potable : ce n'est désormais plus uniquement une question de qualité, mais aussi de quantité. Avec la multiplication des épisodes de sécheresse, cette question est amenée à devenir de plus en plus prégnante. Nous nous interrogeons sur la possibilité d'une progressivité des prix en fonction des besoins, afin d'éviter que les inégalités d'accès se creusent et éviter les surconsommations pour des besoins non essentiels et non alimentaires. De même, l'accessibilité à l'eau pour les personnes sans domicile fixe doit absolument être renforcée. Sur ce sujet, il est utile de s'inspirer des territoires et acteurs voisins, qui sont également confrontés à cet enjeu comme le territoire de Rennes avec son projet Terres de Sources*11.

→ Associer les acteurs de la grande distribution.

Il serait intéressant que les acteurs de la grande distribution mettent en place un certain nombre d'actions pour encourager la consommation de produits locaux, durables et de saison. Si c'est difficile pour un supermarché de ne pas proposer tous les produits, il serait intéressant que les produits locaux, durables et de saison, soient mis en avant et valorisés - notamment dans l'aménagement / la disposition des produits / la mise en scène. Si non, c'est une forme « d'irresponsabilité collective ». Dans l'optique d'avancer vis-à-vis des acteurs de la grande distribution, nous proposons que la chambre de commerce et la chambre d'agriculture fassent évoluer la charte existante*12 autour de la promotion dans les magasins d'une alimentation locale, durable, de qualité, pour la rendre plus opérationnelle. Et de faire ensuite du plaidoyer auprès des acteurs de la grande distribution pour leur donner envie de signer cette charte, puis en appliquant dans les magasins un certain nombre d'actions pour privilégier certains produits plus que d'autres. La grande distribution a un rôle à jouer et se doit d'apporter des solutions. Exemple d'action : mise en avant des produits de saisons, valoriser le zéro gaspillage, mise en avant d'un produit local, mise en avant d'alternative végétarienne, etc. Nous proposons d'ajouter enfin une formation auprès de l'ensemble des salarié-e-s pour les sensibiliser.

→ Se saisir des outils de communication existants pour informer sur une alimentation de qualité.

Nous proposons que les acteurs du PAT se saisissent des outils de communication existants sur le territoire comme Nantes Passion pour faire une page à chaque numéro sur la question de l'alimentation : repères et chiffres clés, légumes de saison... Il est proposé également d'utiliser l'outil « Nantes Métropole dans ma poche » pour identifier des lieux qui ont une démarche responsable, et qui vendent des produits sains, de qualité, locaux.



*11 Définition de « Terres de source » au sein du lexique en annexe.

*12 Charte d'engagement de mise en avant des produits frais et produits locaux signée le 9 novembre 2020 entre le gouvernement et les représentants de la grande distribution.

→ Accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la structuration de leur modèle économique.

Nous soulignons le nombre d'initiatives sur la question alimentaire portées par l'économie sociale et solidaire : épiceries solidaires, épiceries VRAC, etc. Mais il serait intéressant d'accompagner ces structures dans leur modèle économique pour permettre de pérenniser les structures, qui sont parfois fragiles financièrement.

→ Faire le lien entre enjeux économique et la consommation locale et de saison.

Nous proposons de se saisir du contexte économique actuel difficile pour inviter les personnes à opérer un changement de pratique. Manger local, manger de saison coûte souvent moins cher. Avec un budget constant et des prix qui explosent, les habitudes d'achats en termes d'alimentation vont évoluer. Il est important de se saisir de ce sujet pour proposer des actions ciblées.

→ Créer plus d'actions de sensibilisation vis-à-vis des menus et plats végétariens.

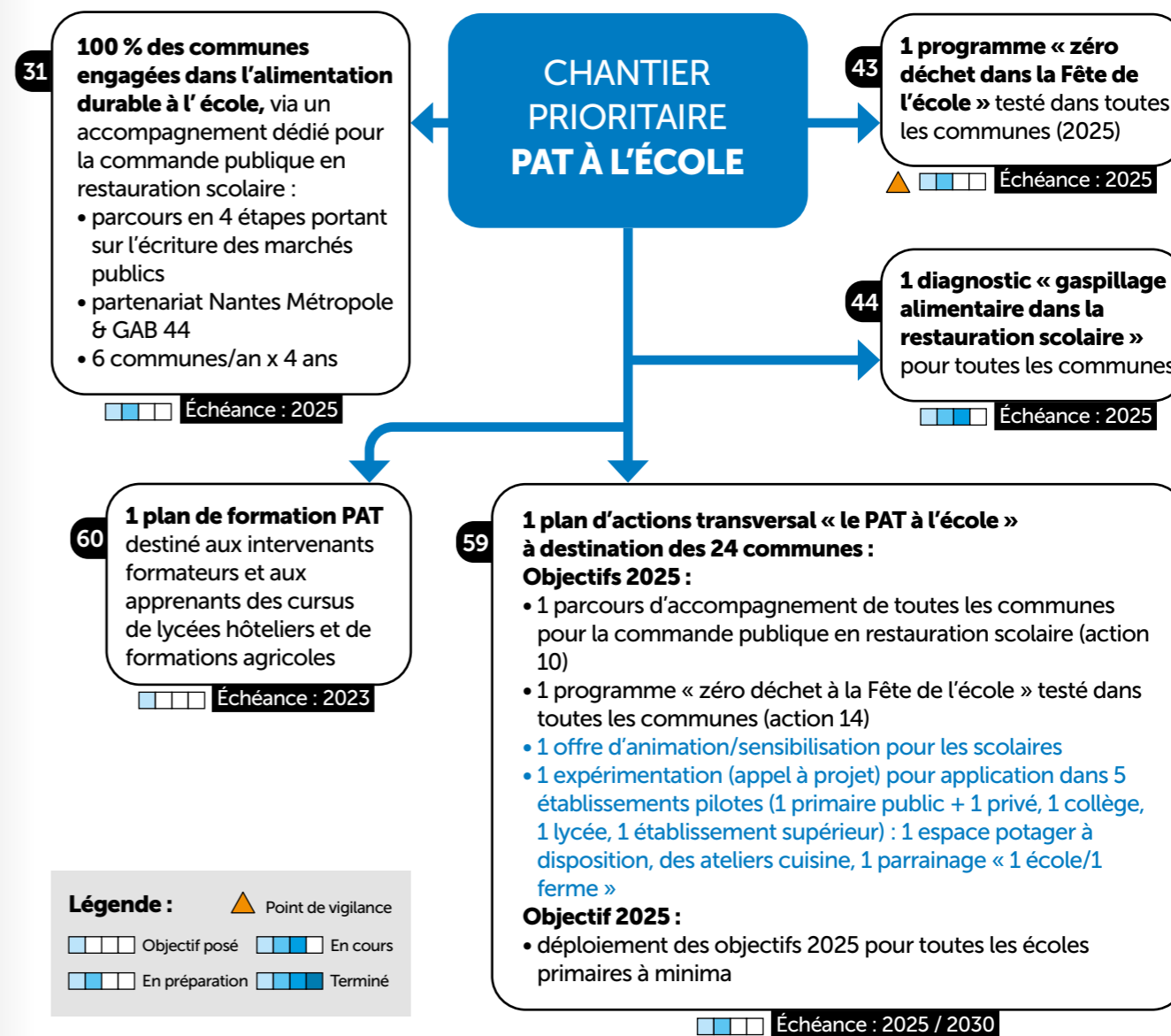
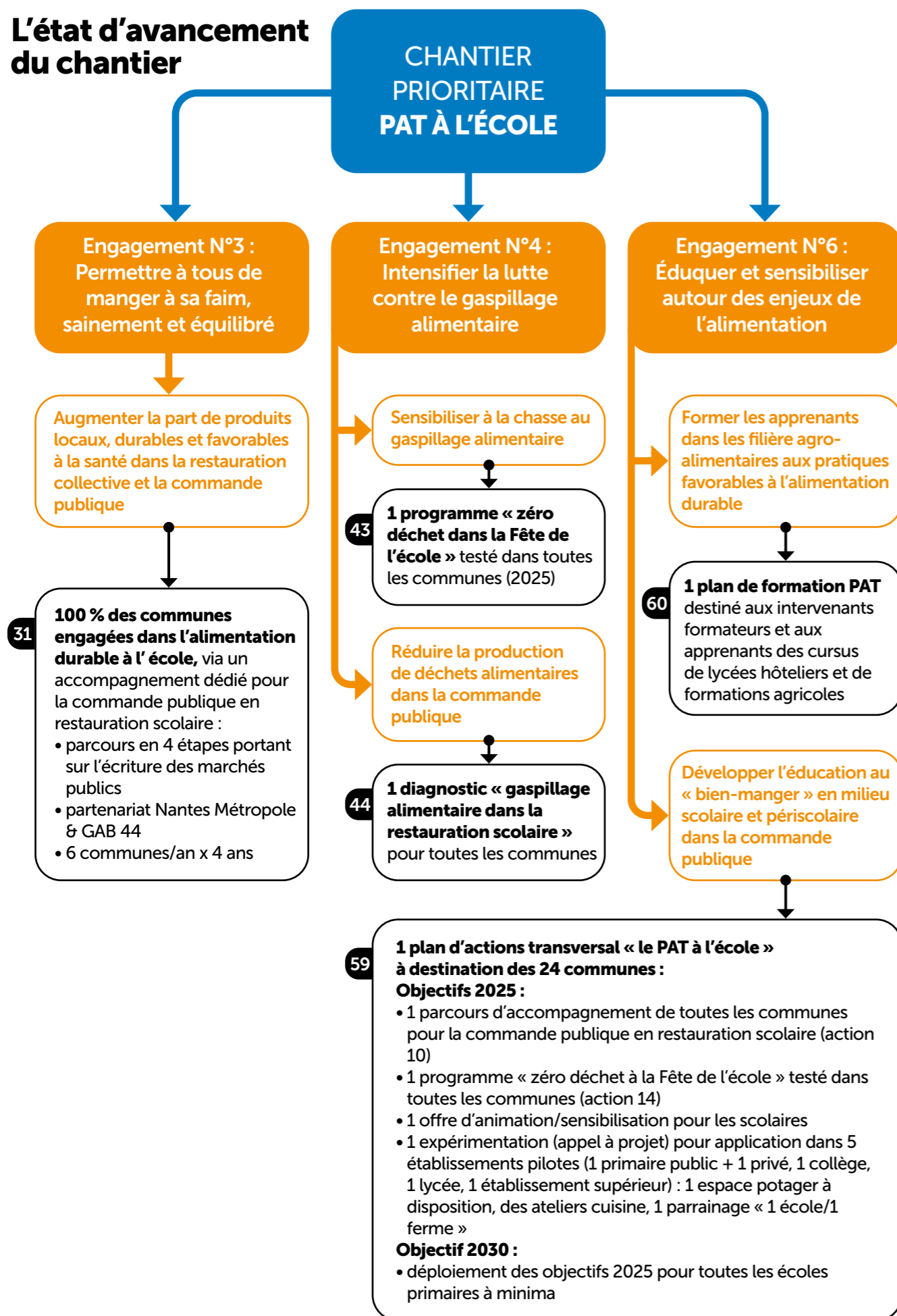
Nous souhaitons mettre en avant la question de la place de l'alimentation végétarienne, qui est plus accessible économiquement qu'une alimentation carnée. L'idée ne serait pas que tout le monde ne devienne végétarien, d'autant que ce n'est pas dans les recommandations, mais plutôt de renforcer la place du végétal dans l'alimentation (tendre vers le flexitarisme).

→ Valoriser les jardins familiaux.

Nous proposons d'ajouter des actions pour valoriser les jardins familiaux du territoire, qui ne sont pas identifiés dans le PAT actuel, alors que ce sont des outils de production et de sensibilisation importants. L'ajout de ces actions permet également de donner à voir le système non-marchand lié à la production alimentaire, qui existe sur le territoire et a son importance.

Le chantier n°3 : Le PAT à l'école

L'état d'avancement du chantier



59 Objectif :

1 plan d'actions transversal « PAT à l'école » à destination des 24 communes

en 2 phases (2025 / 2030)

Échéance : 2025 / 2030

Niveau d'avancement : ▒ ▒ ▒ ▒

Objectifs 2025 :

- 1 parcours d'accompagnement de toutes les communes pour la commande publique en restauration scolaire (action 10)
- 1 programme « zéro déchet à la Fête de l'école » testé dans toutes les communes (action 14)
- 1 offre d'animation/sensibilisation pour les scolaires
- 1 expérimentation (appel à projet) pour application dans 5 établissements pilotes (1 primaire public + 1 privé, 1 collège, 1 lycée, 1 établissement supérieur) : 1 espace potager à disposition, des ateliers cuisine, 1 parrainage « 1 école/1 ferme »

Objectifs 2025 :

- déploiement des objectifs 2025 pour toutes les écoles primaires à minima

Approche transversale au temps de l'élève

Légende :

- ▲ Point de vigilance
- Objectif posé
- ▒ En cours
- ▓ En préparation
- Terminé

Objectif :
1 plan d'actions transversal «PAT à l'école» à destination des 24 communes
 en 2 phases (2025 / 2030)

Approche transversale au temps de l'élève

Échéance : 2025 / 2030
 Niveau d'avancement :

Légende : ▲ Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

Déclinaison des 2 phases :
Objectif 2025 : 1 expérimentation (appel à projet) pour application dans 5 établissements pilotes : 1 espace potager à disposition, des ateliers cuisine, 1 parrainage "1 école / 1 ferme"
Objectif 2030 : déploiement des objectifs 2025 pour toutes les écoles primaires à minima
Ces actions ne font pas l'objet d'un plan d'actions transversal appliqué dans 5 établissements pilotes. Elles sont néanmoins expérimentées dans de multiples établissements.

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

1 espace potager / établissement : diagnostic en cours
Des ateliers cuisine : cf. focus "1 offre d'animation / sensibilisation pour les scolaires"
1 parrainage "1 école / 1 ferme" : première proposition du GAB44
Objectif à réécrire ?

Objectif :
1 plan d'actions transversal «PAT à l'école» à destination des 24 communes
 Focus sur l'objectif « 1 offre d'animation / sensibilisation pour les scolaires »
 Pilotage : Nantes Métropole + Association coordinatrice : Ecopôle

Partenariat Ecopôle, GAB44, La Clé des Champs, Le Zeste en plus, PAMM
 # Animation adaptée à tous les niveaux
 # Boîte à outils pour les enseignants

Échéance : 2025 / 2030
 Niveau d'avancement :

Légende : ▲ Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

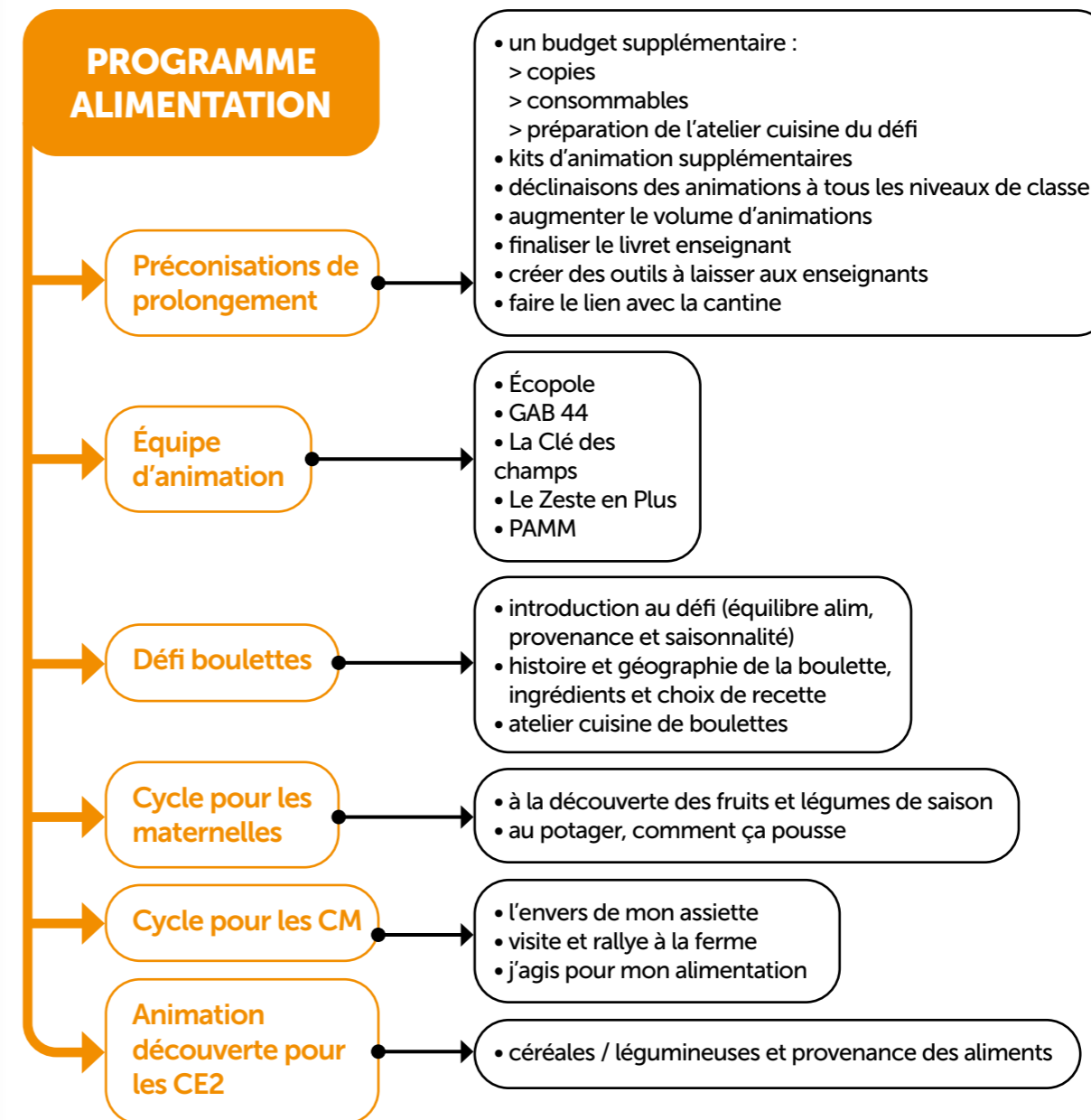
Indicateurs & chiffres-clés

Bilan du programme alimentation 2021-22 :
 > Objectif : proposer un programme pédagogique alimentation à destination des scolaires de l'agglomération
 > Structures animatrices : Ecopôle, GAB44, Le Zeste en Plus, Prêts à Mieux Manger, Clé des Champs
 > 39 classes participantes, 10 communes concernées
 > 11 classes maternelles, soit 294 élèves, ont participé au cycle « alimentation maternelle »
 > 12 classes de cycle 2 (CP au CE2), soit 271 élèves, ont participé aux animations alimentation
 > 12 classes de cycle 3 (CM1/CM2), soit 297 élèves, ont participé au cycle alimentation élémentaire
 > 4 classes (cycles 2 et 3) ont participé au défi boulettes animé par l'association Le Zeste en plus en 2022

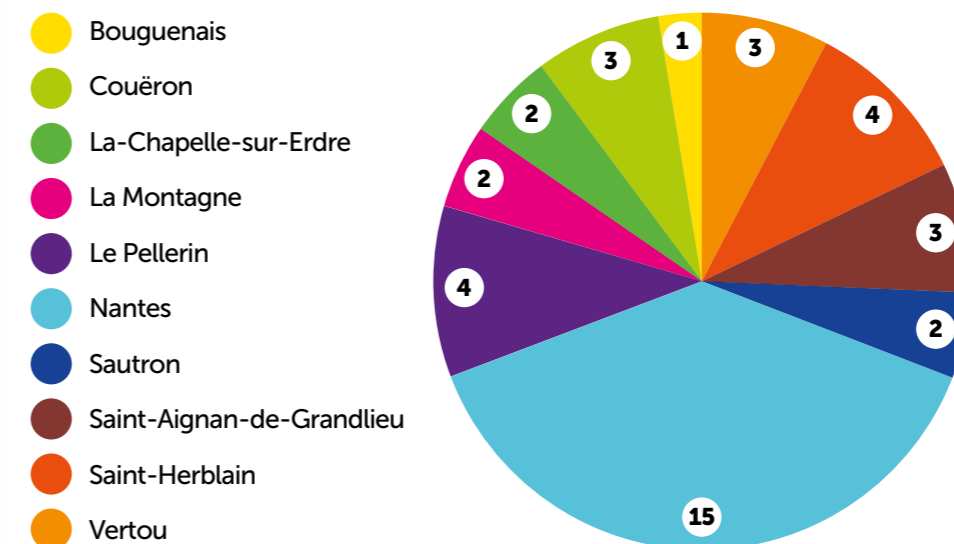
Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

Poursuite des actions engagées avec Ecopôle, l'association coordinatrice du programme alimentation : le marché est reconduit pour 4 ans
Une offre articulée avec la direction déchets (NM) sur le volet réduction du gaspillage alimentaire est en cours de consolidation
Forte demande des communes

Proposition d'une offre pédagogique sur le programme alimentation



Origine géographique des 39 classes participantes



Objectif :

1 programme «Zéro déchet dans la Fête de l'école»

testé dans toutes les communes

Pilotage : Nantes Métropole + Référent.e.s réseau éco-événements (REEVE)

Échéance : 2025

Niveau d'avancement :

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

2019 : 30 fêtes de l'école zéro déchet organisées
2020 & 2021 : pas de fête organisée (contexte sanitaire)
2022 : 1 fête d'école éco-gérée (Ecole de la Perverie) accompagnée par le REEVE

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

Projet d'élargir l'accompagnement à l'ensemble des organisateurs qui le souhaitent : travail partenarial prévu pour 2023 (REEVE, co-traitants marchés publics et service de l'éducation) lancé à l'automne
 Objectif : **proposer des modules de formations collectifs** dédiés à l'ensemble des parents d'élèves et équipes éducatives.

- # Modules de formations intégrés aux dispositifs d'éco-événements (alimentation, déchets et mobilité)
- # Boîte à outils
- # Accompagnement des équipes éducatives et parents d'élèves
- # Réseau d'échanges

Objectif :

1 diagnostic «gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire» pour toutes les communes

En référence à un des 8 engagements du PAT : intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire

Pilotage : Nantes Métropole + accompagnement du groupement Argile

Obligation réglementaire de lutte contre le gaspillage alimentaire incluant un diagnostic préalable (loi EGALIM - application en 2020)

Objectif de réduction par 2 du gaspillage alimentaire suite au diagnostic d'ici 2025

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

- > **Diagnostic mené auprès de 24 communes en 2020** pour proposer un accompagnement adapté à chaque commune
- > **13 communes** engagées dans une démarche d'accompagnement appuyée par le Groupement conseil Argile (2020-2022)
- > **2021 : 1^{er} bilan suite à la mise en œuvre du plan d'actions de réduction du gaspillage alimentaire présenté aux communes (Atelier du PAT 12.05.2022)**

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

2021 : des campagnes de pesée engagées dans 20 écoles élémentaires et 16 écoles maternelles (198 repas)
 Sensibilisation des agents
Bilan : des niveaux de gaspillages qui varient en fonction du mode de gestion et selon les établissements
Gaspillage pour les maternelles :
 Gestion en régie : 16 %
 Gestion concédée : 32 %
Gaspillage pour les élémentaires :
 Gestion en régie : 24 %
 Gestion concédée : 29 %
Perspectives : accompagnement prévu dans la durée, poursuite du marché en 2023 avec le groupement Argile

Échéance : 2025

Niveau d'avancement :

Objectif :

1 plan de formation PAT

destiné aux intervenants formateurs et aux apprenants des cursus de lycées hôteliers et de formations agricoles

Pilote : Nantes Métropole

Échéance : 2023

Niveau d'avancement :

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

Pas d'avancées à partager

- > Catalogue de formations porté par les structures agricoles partenaires
- > Interventions ponctuelles des agents de Nantes Métropole au centre de formation de la Chambre d'Agriculture dans le cadre du cursus Agriculture Urbaine

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

À initier avec la Région Pays de la Loire, car l'enseignement supérieur est une compétence régionale

Enseignement supérieur
 # Compétence régionale
 # Plan de formation PAT

Objectif :

100 % des communes engagées dans l'alimentation durable à l'école

via un accompagnement dédié pour la commande publique en restauration scolaire :

- **parcours en 4 étapes** portant sur l'écriture des marchés publics
- **partenariat** Nantes Métropole & GAB 44
- **6 communes par an**, sur 4 ans

Échéance : 2025

Niveau d'avancement :

Légende : Point de vigilance
 Objectif posé En cours
 En préparation Terminé

Indicateurs & chiffres-clés

Animation territoriale de la commande publique à travers le Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) pour la Ville de Nantes :

formations à la réponse aux marchés publics et accompagnement pour atteindre 100 % de clauses sociales et environnementales dans la commande publique (33 % en 2021)

Entre 2020 et 2022, 14 communes ont bénéficié d'un accompagnement du GAB44 pour développer l'approvisionnement en produits bio-locaux

Expérimentation 2022-23 : projet de structuration de démarches de planification de produits bio-locaux dans la restauration scolaire animé par le GAB44 et l'AURAN, à destination des 11 communes en régie

Premiers éléments de bilan par l'équipe PAT

Perspectives pour le projet de structuration de démarches de planification de produits bio-locaux :

- > Mise en place de la planification et suivi des tests fin 2022, début 2023
- > Bilan intermédiaire courant 2023 puis étude des conditions de pérennisation de la démarche
- > Accompagnement du GAB44 élargi aux modèles de gestion en régie et projets de cuisine scolaire

Déclaration de Nantes, 2022 : Nantes Métropole interpelle le gouvernement et l'UE pour demander une exception alimentaire dans le code des marchés publics européens

Critères commande publique
 # Intégration de notions qualitatives et géographiques
 # Méthodologie d'accompagnement adaptée aux objectifs d'approvisionnement des communes

I Le regard du CMAA

Ce chantier permet de regrouper un grand nombre d'actions auprès du jeune public, des professionnel-le-s de la restauration, des enseignant-e-s et encadrant-e-s, et de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à la santé, au goût, au gaspillage alimentaire, à la diversification des repas. À une échelle plus structurelle, ce chantier permet de faire le lien avec la production: quelle alimentation pour nos enfants et nos jeunes ? D'où viennent les produits proposés dans la restauration scolaire ? Comment peut-on avoir une vraie maîtrise de l'approvisionnement - de la production à l'assiette - en favorisant nos agriculteur-riche-s ? Quelle part de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire ?

Pour porter un regard évaluatif sur ce chantier, plus que pour les autres, nous avons mobilisé notre expérience professionnelle mais aussi notre expérience personnelle en tant que parents (pour une grande partie d'entre nous).

De grandes avancées

À la suite de l'observation de ce troisième chantier, nous retenons plusieurs avancées favorables :

→ L'approche de l'alimentation par le gaspillage alimentaire.

Nous estimons que l'approche par le gaspillage alimentaire dans les écoles est essentielle pour comprendre le circuit alimentaire global, et donc agir aux différentes étapes de ce circuit. Lutter contre le gaspillage alimentaire c'est à la fois : limiter le gaspillage en amont (planification, chiffrage des repas en fonction des besoins...), c'est observer les pratiques des enfants et agir en conséquence (séparer le fruit du laitage, questionner l'enfant sur sa faim...), former les personnes qui travaillent dans les cantines pour faire évoluer leurs pratiques et la production des repas, c'est agir tant sur la quantité que la qualité. L'éducation au goût et la structuration de l'assiette font partie intégrante de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous trouvons que l'entrée par le gaspillage offre la possibilité d'une action très concrète : diagnostic via la campagne de pesée, élaboration du plan d'action, mise en œuvre et suivi. La partie évaluation permet également de faire ressortir des problématiques plus structurantes (qui dépassent la question du gaspillage alimentaire) comme le niveau de saturation des équipements (équation entre le nombre d'enfants qui déjeunent / le temps / l'espace disponible).

Toutefois, nous apportons quelques nuances sur lesquelles la collectivité doit être attentive.

- La place du don des produits alimentaires doit être plus travaillée avec l'écosystème pour faciliter la récupération des denrées alimentaires non consommées.
- La place des déchets organiques n'est pas encore assez traitée car cela pose des difficultés.
- La place des enfants dans ce processus du gaspillage alimentaire est assez hétérogène d'une commune à l'autre : comment demain les embarquer plus systématiquement dans le processus ? (Exemple : club des testeur-euse-s)
- Nantes Métropole doit garder cette place d'accompagnatrice des communes (via le groupement de prestataires intervenant Argile, Bien commun, le Zeste en plus, Manaverde) pour pouvoir éviter les disparités fortes entre les communes sur le sujet du gaspillage alimentaire. Une méthodologie d'évaluation commune est à imaginer afin de pouvoir faciliter les comparatifs des communes sur cette action.
- Face au décalage entre la gestion du gaspillage alimentaire d'une restauration en gestion directe et d'une restauration concédée (confiée à un prestataire), la métropole doit essayer de réduire cet écart. Notamment en favorisant le dialogue entre les communes afin de trouver des solutions favorables quel que soit le système de gestion.

→ L'engagement des communes.

Nous soulignons l'engagement fort des communes de la métropole, très volontaires notamment dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis la co-construction du Projet Alimentaire Territorial,

nous notons une grande avancée sur la prise en compte de ce sujet que nous rattachons à trois principaux facteurs :

- 1 Le travail de sensibilisation très efficace auprès des services et des élu-e-s
- 2 La dimension très concrète du sujet (notamment le gaspillage alimentaire) avec des objectifs facilement mesurables.
- 3 Le rôle des parents d'élèves de plus en plus attentifs à la question de l'alimentation de leurs enfants.

→ La place des alternatives végétariennes dans les cantines.

Bien que cela ne fasse pas partie des objectifs du PAT, nous soulignons que le travail engagé par les acteurs de l'alimentation scolaire sur les alternatives végétariennes est une bonne chose : c'est le cas par exemple de l'école Bergson à Nantes, où l'affluence à la cantine augmente les jours de repas végétariens. L'instauration d'une option végétarienne crée également des échanges et discussions chez les enfants sur les choix alimentaires, ce qui est très positif selon nous.

→ La part du bio dans les cantines scolaires.

À la co-construction du Projet Alimentaire Territorial, une des plus grandes ambitions était d'augmenter la part de produits locaux, durables, de saison dans la restauration scolaire et la commande publique. Nous sommes donc satisfait-e-s de voir l'objectif 31 avancer (même s'il y a encore du travail) : près de la moitié des communes de la métropole se font accompagner par le GAB44 pour développer l'approvisionnement en produits locaux, et un projet de planification de produits bio et locaux pour la restauration scolaire (GAB44 + Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise) pour les communes en régie est en cours.

Tout un travail de formation est également en cours pour faire de la commande publique un puissant levier de transformation. Nous nous questionnons en revanche sur la capacité réelle du territoire à fournir les scolaires (et demain la restauration collective au sens large) en produits issus de l'agriculture biologique. Il est souhaitable de tendre vers une grande part de bio dans les cantines, mais il serait préférable que cette part de bio vienne du territoire métropolitain. Cet échange sur le lien entre la production et l'approvisionnement des cantines à l'échelle locale repose la problématique de définition des termes, que nous avons déjà soulevé. Nous regrettons aujourd'hui que le terme « local » ne soit pas clairement défini, comme peut l'être le bio. Si la question est complexe car chaque produit, chaque filière n'est pas structurée de la même façon, il serait intéressant de créer un groupe de travail sur ce sujet et s'accorder sur une définition claire des termes, pour ensuite faciliter la mise en œuvre et son évaluation.

La crise sanitaire et les différentes crises au vu du dérèglement climatique imposent de mettre au cœur des discussions la question de la sécurité alimentaire, et la production de produits de qualité répondant à la demande sur le territoire.



Des avancées mitigées, des points de difficulté

Dans ce chantier « PAT à l'école » nous retenons plusieurs éléments qui semblent plus difficiles à mettre en œuvre :

→ L'intégration du PAT aux formations en hôtellerie et restauration.

L'objectif d'un plan de formation PAT destiné aux intervenant-e-s et aux apprenant-e-s des formations de l'hôtellerie et de la restauration, inclus dans l'objectif 60 du PAT, semble avancer moins facilement. Il est difficile d'influencer les contenus des formations, qui sont fixés au sein d'un cadre strict : aujourd'hui, le lien se fait surtout via des intervenant-e-s sensibilisé-e-s. S'ajoute une problématique liée à la compétence : les écoles de l'hôtellerie / restauration sont plutôt sous la compétence régionale. Pour nous, la réalisation de cet objectif nécessiterait d'identifier les bons partenaires, de trouver les organisations qui pourraient entrer dans les formations : une des pistes pourrait être de se rapprocher des syndicats hôteliers (comme le GNI-HDR et l'UMIH), ou encore de la chambre des métiers ou de la Chambre de Commerces et d'industrie (CCI), et enfin de travailler main dans la main avec la Région.

→ Des obstacles qui subsistent sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Nous constatons des avancées inégales entre les communes selon le type de régie : il est plus simple d'appliquer une politique de réduction du gaspillage en régie directe que via un prestataire, bien que la commande publique puisse obliger le prestataire à respecter certains engagements. Sur le sujet de la valorisation des déchets, nous constatons que plusieurs types de déchets restent difficiles à valoriser, comme les déchets carnés.

→ Des parties prenantes plus difficiles à mobiliser que d'autres :

Éducation nationale, parents, étudiant-e-s...

Nous saluons l'avancement du PAT dans les écoles primaires, avec le travail réalisé auprès des enfants et acteurs de l'école (périscolaires, personnels de la cantine...). Un des seuls acteurs difficiles à associer est l'Éducation nationale, alors même qu'ils ont comme ambition « l'école, promotrice de la santé ». L'Éducation nationale et le corps enseignant n'est aujourd'hui pas partie prenante, et n'investit pas ce sujet (ou de façon très différenciée, à l'appréciation de l'enseignant).

Si les parents des scolaires sont touchés par l'intermédiaire de l'éducation des enfants au bien manger, ou pendant des événements phares comme la fête de l'école, des actions de sensibilisation pourraient être développées pour amplifier cette sensibilisation. Ne faut-il pas avoir des actions dédiées aux parents d'élèves au vu de l'importance du sujet ?

Enfin le public étudiant n'apparaît pas dans les retours d'expériences et le travail mené par Nantes Métropole et ses partenaires sur le PAT. La crise du Covid-19 a révélé la difficulté pour un grand nombre d'étudiant-e-s de se nourrir (précarité alimentaire) et de bien manger. Comment faire de ce chantier prioritaire PAT à l'école, un chantier qui va jusqu'à l'université ? Nous nous questionnons sur l'articulation du travail avec les autres échelons institutionnels : département, région...

→ Les partenariats entre les fermes et les écoles.

L'engagement sur « 1 école, 1 ferme » n'est pas encore mis en œuvre, alors qu'il nous semble particulièrement intéressant. Pour sensibiliser en profondeur les élèves sur ce sujet et permettre de créer plus de porosité entre celles et ceux qui produisent et celles et ceux qui consomment, ce type de partenariat est essentiel.

De nouvelles actions / objectifs à mettre en œuvre

→ Faciliter le passage des communes à un passage en régie directe, et continuer d'accompagner les communes en gestion indirecte.

Nous proposons que le PAT intègre des actions pour faciliter les communes volontaires à passer en régie directe (voire en régie agricole). Pourquoi ? Parce que ce passage permet une vraie maîtrise de l'approvisionnement, de la production à l'assiette en favorisant le plus possible le local. Des communes sont en réflexions là-dessus, comme la ville de Saffré proche de la Métropole ou encore Thouaré-sur-Loire. Pour autant, nous précisons que les communes qui travaillent en gestion

conçue (avec un prestataire) doivent être accompagnées car des marges de progrès subsistent (gaspillage, approvisionnement, maîtrise...).

→ Corréler les objectifs de production agricoles aux objectifs d'approvisionnement dans les écoles.

Selon nous, le PAT pourrait aller plus loin sur les questions d'approvisionnement, notamment en rapprochant les actions concernant la production agricole et les objectifs d'approvisionnement en milieu scolaire. Par exemple, il y a des objectifs fixés à 50% de la production agricole en bio : pourquoi ne pas avoir une corrélation avec les objectifs d'approvisionnement dans la restauration scolaire ? Cela pourrait avoir un effet levier, en conditionnant l'accès à de nouveaux débouchés via la commande publique au respect de certains critères (exemple de Terre de sources à Rennes).

→ Intégrer des actions liant la santé & l'alimentation.

Nous sommes surpris-e-s que le chantier « PAT à l'école » n'intègre pas davantage les enjeux de santé alors qu'il est possible d'allier qualité nutritionnelle et durabilité des régimes alimentaires dans la restauration scolaire. L'action publique a un rôle à jouer pour accélérer la transition de tous vers un régime sain et durable (sensibilisation, éducation). Les adultes de demain sont les enfants d'aujourd'hui : sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge est un véritable enjeu et la restauration scolaire un levier d'action pour toucher un maximum d'enfants, quel que soit le milieu social.

→ Intégrer les actions liant l'alimentation & le plaisir gustatif.

En observant les actions liées au chantier prioritaire PAT à l'école, nous remarquons que la question du bon, du plaisir lié à l'alimentation n'apparaît pas. Tout comme la question de la santé et de la qualité nutritionnelle des repas, il serait intéressant de développer et d'inscrire dans le PAT des actions opérationnelles en lien avec l'apprentissage du goût. Elle passe par des temps de formation auprès des cuisinier-ère-s, et des temps de sensibilisation auprès des enfants. Ces actions permettent d'augmenter le répertoire alimentaire des enfants, et d'éduquer au goût. Nous proposons d'organiser des événements fédérateurs sur la question du goût, comme la « semaine du goût », semaine nationale qui est aujourd'hui moins investie qu'auparavant.

→ Créer une action sur l'alimentation en restauration scolaire & la tarification.

Les crises successives (crise du Covid-19, crise énergétique...) montrent la vulnérabilité d'un grand nombre de français-e-s, et révèlent la précarité alimentaire. Si les collectivités mettent parfois d'ores et déjà des tarifications liées au coefficient familial, ne faut-il pas aller plus loin demain dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial ?

→ Intégrer l'aménagement des espaces comme environnement favorable à une alimentation de qualité.

Nous souhaitons que les actions du PAT travaille plus en profondeur sur l'aménagement et l'ambiance des cantines scolaires, car la création d'un environnement favorable à une alimentation de qualité (bruit, couleurs, etc) est essentielle. Or, on réfléchit souvent à l'alimentation sans réfléchir aux lieux et à l'aménagement des espaces.

→ Intégrer des actions de réduction du plastique à usage unique.

La question du plastique à usage unique, notamment sur l'enjeu de santé, est à travailler selon nous. Par exemple à Nantes, les aliments sont emballés dans des emballages plastique à usage unique pour les redistribuer dans les cantines scolaires. Des alternatives pourraient être identifiées.

→ Travailler sur l'approvisionnement en local et « ultra local » (à définir).

Nous souhaitons pousser la question de l'alimentation locale dans les cantines scolaires, voire de « l'ultra local », défini comme ce qui est produit sur le territoire de Nantes Métropole. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, ces termes ne sont généralement pas définis, ce qui peut alimenter une confusion sur le périmètre défini comme local.



PARTIE 3

- PRÉAMBULE
- PARTIE 1
- PARTIE 2
- CHANTIER N°1
- CHANTIER N°2
- CHANTIER N°3
- PARTIE 3
- ANNEXES

Regard réflexif du groupe sur l'expérience du CMAA



Les points forts de l'expérience

- La diversité des personnes ressources qui sont intervenues pendant les 3 ans (agents de la collectivité de Nantes Métropole et agents des communes du territoire, acteurs du PAT...)
- La diversité des personnes qui composent le CMAA : regards et horizons divers
- Les rencontres « hors les murs »
- La convivialité
- Les synthèses réalisées
- La qualité de l'animation des rencontres animées par l'équipe de SCOPIC en partenariat avec l'équipe PAT de Nantes Métropole.



Les points faibles de l'expérience

- L'objet de travail du CMAA : un objet « flou et mou » avec des objectifs pas assez opérationnels parfois
- Le rôle du CMAA : un mandat trop ambitieux, un rôle qui n'est pas assez clairement défini au démarrage, et qui semble difficile à honorer au vu de l'ensemble des missions confiées
- Clarifier la légitimité du CMAA
- L'implication insuffisante des élu-e-s : plus difficile de comprendre nos questionnements, nos débats en interne car nous n'avons pas eu beaucoup d'espaces d'échanges avec eux-elles.
- Le changement de l'équipe projet en interne sur la question du PAT
- Le manque de connaissance du PAT, et son appropriation par les acteurs du territoire (communes, habitants)
- La non-exhaustivité des actions suivies
- La crise sanitaire qui a rendu plus difficile l'interconnaissance du groupe et les sessions de travail
- L'ambiguïté posée au départ sur les membres du CMAA : nous devons parler en notre nom propre, et en même temps nous sommes présents parce que nous sommes « spécialistes » d'un sujet. Et nous ne devons pas parler au nom de nos structures/ entreprises, mais celles-ci sont intimement liées à notre présence dans cette instance. Et nous venons sur notre temps de travail. S'ajoute à cette complexité, que pour certains d'entre nous nous sommes « acteurs du PAT » mettant en place des actions concrètes de la feuille de route, tout en étant observateur via le CMAA
- Le manque de certains profils dans le CMAA (ex : agriculteur)
- Le manque de temps pour prioriser les actions phares que nous souhaiterions voir advenir.
- Le besoin d'avoir plus de retour sur ce que ça produit « au fil de l'eau »
- Le terme de gouvernance ouverte qui n'est pas approprié.



Si c'était à renouveler, qu'est-ce que je garderais...

- Les auditions : diversité des acteurs rencontrés
- La durée du mandat de 3 ans
- L'organisation et l'animation
- Le principe même d'avoir une instance qui observe l'action publique, et rassemble dans sa diversité de profils une vue transversale du sujet en question
- La dimension apprenante de l'expérimentation
- Le travail évaluatif : la collectivité et les acteurs produisent un reporting de l'avancement des objectifs opérationnels, l'instance observe cet avancement via l'analyse de l'avancement des objectifs et via la rencontre des acteurs impliqués
- Les rencontres sur le territoire : avoir plus de temps « hors les murs », rencontrer plus d'initiatives inspirantes y compris dans notre territoire (pas que les territoires voisins).
- La visualisation de l'avancement des objectifs opérationnels (avec le travail de design et de vulgarisation par SCOPIC)



Si c'était à renouveler, qu'est-ce que je ferais autrement...

- La clarification du rôle de l'instance : être plus près de la réalité du terrain, prendre en compte les retours d'expérience des autres instances de gouvernance (COTE, Commission Loire...), restriction de l'objet de travail.
- Ne pas utiliser le terme de gouvernance ouverte et être attentif aux termes utilisés : « travail évaluatif », « veille prospective »
- Mieux clarifier la gouvernance du PAT
- Avoir plus de sessions dans des lieux en lien avec le PAT (acteur hôte, avec des temps en plein air)
- Avoir des sessions de travail plus rapprochées, et plus courtes. Et avoir un planning annuel.
- Restreindre l'objet de travail (même si le choix des 3 chantiers prioritaires a permis déjà de le faire en partie)
- Avoir plus de contradiction dans les acteurs rencontrés
- Avoir des espaces de rencontres en dehors des sessions CMAA (temps de réseau, partage d'événements phares...)
- Avoir plus de temps d'interconnaissance entre nous, apprendre à mieux se connaître individuellement dès le début
- Avoir plus de temps pour présenter nos idées aux élus et acteurs du territoire
- À un moment de changement d'équipe politique ou technique, avoir un rendez-vous
- Rencontrer plus d'acteurs qui ne soient pas de la collectivité
- Deux rencontres pour s'acculturer à un chantier c'est trop peu



→ Nous avons tiré le bilan de notre aventure collective en tant que membres du CMAA :

En conclusion de ce rapport, nous souhaiterions **commencer par partager notre posture et notre ressenti**. Nous sommes avant tout des observateur·rice·s humbles, qui avons porté un « regard passager » sur le Projet Alimentaire Territorial, complexe et mouvant, de la métropole nantaise. Nous sommes en partie « frustré·e·s » car le mandat de départ était disproportionné au vu du temps imparti de travail (3 à 4 séances par an) et au vu de l'objet à évaluer (un Projet Alimentaire Territorial, composé de plus de 70 objectifs opérationnels).

Le rôle du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation demande à être clarifié : sommes-nous une instance qui porte un regard évaluatif sur le PAT de la métropole de Nantes ? sommes-nous une instance qui doit apporter un regard conseil pour faire avancer des actions plus difficiles à mettre en œuvre ? au vu de la diversité des membres que nous sommes et de la diversité des compétences métiers, comment pouvons-nous jouer un rôle plus actif dans cette gouvernance ? Nous ne sommes pas une instance de prises de décisions ou d'arbitrage. **Nous sommes plutôt une instance qui observe de façon privilégiée l'avancement du PAT par l'audition de celles et ceux qui le mettent en œuvre**. Cette observation nous a permis de monter en compétence sur les sujets agricoles et alimentaires, d'avoir une vue à 360 degrés des sujets du PAT, de nous forger un regard critique pour écrire ce rapport. Le CMAA a permis finalement de faire se rencontrer une diversité de personnes et d'acteurs qui œuvrent au quotidien pour tendre vers une alimentation locale, de qualité et accessible à toutes et tous sur le territoire de la métropole – débloquant parfois des nœuds, recréant du lien et de la transversalité, facilitant le partage d'information et d'expérience.

L'instance que nous formons a permis d'avoir une place privilégiée pour suivre de près l'action publique, et le déploiement du projet alimentaire territorial, que nous avons co-construit pour la majeure partie d'entre nous. Cette posture privilégiée est apprenante et stimulante, notamment pour la diversité des actions que nous avons observées et la richesse des interventions que nous avons eues. Mais nous nous interrogeons sur ce que nous apportons au terme de ce mandat à la collectivité et aux acteurs du territoire, et la suite qui sera donnée à notre travail.

Nous aurions aimé plus de liens avec le politique, des rencontres régulières avec les élu·e·s pour rendre compte de l'avancée de notre travail : ce lien, compliqué du fait du changement d'élu·e·s référent·e·s, aurait permis au politique de mieux comprendre nos positionnements, nos questionnements et nos points de débats. Cela aurait nous également permis de percevoir l'impact de notre travail et de le réorienter si besoin.

Dans tous les cas, nous avons réussi dans ce rapport à être force de propositions pour nourrir la suite du Projet Alimentaire Territorial et la politique publique alimentaire en identifiant un certain nombre d'actions qu'il nous semble primordial de mettre en œuvre dans les années qui viennent, sur les 3 chantiers prioritaires que nous avons travaillés : l'agriculture, l'accessibilité alimentaire et la sensibilisation et le PAT à l'école. **Ce travail a été rendu possible par la diversité des membres que nous sommes, chacun·e avec une spécialité en lien avec le sujet transversal de l'alimentation**. Nous aurions aimé avoir le temps de prioriser ces différentes actions, et d'avoir l'espace d'en discuter avec les acteur·rice·s du PAT dans un cercle plus large.

→ Avant de vous quitter, nous souhaiterions insister sur quelques points majeurs concernant la mise en œuvre du PAT :

- **Nous souhaitons que des actions dédiées au lien et à la coopération entre acteurs institutionnels soient mises en place, pour permettre une action publique plus impactante**. La Région Pays de La Loire travaille actuellement sur un « plan santé », les ARS portent les « contrats locaux de santé », le Département réalise en ce moment un travail sur l'alimentation (création d'un annuaire

pour mettre en lien l'offre et la demande, étude pour augmenter la capacité de production de légumerie, création de groupement de commande pour la restauration scolaire pour demander de plus grands volumes...) et les communes portent aussi leurs propres plans alimentaires territoriaux. Ces différents projets alimentaires territoriaux, à différentes échelles, sont-ils coordonnés ?

- **Au-delà de la coordination entre les échelons institutionnels du territoire, nous souhaiterions plus d'espaces d'échanges opérationnels entre les acteurs·trices du PAT autres que les collectivités, sur le même modèle que les ateliers du PAT**. Nous observons un manque de lien entre les acteur·rice·s qui agissent sur la question de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire métropolitain : plus de coopération doit s'opérer entre les territoires, entre les communes, pour tendre collectivement à une alimentation locale, de qualité et accessible à toutes et tous.
- **Il nous semble indispensable que la métropole de Nantes se positionne plus clairement sur certains points** comme la définition du local, l'opportunité de créer un label en lien avec une échelle de territoire plus grande, la définition de la ferme urbaine, etc. Plus la définition de ces termes sera clairement définie, plus les objectifs opérationnels associés seront atteignables.
- **Enfin, nous souhaiterions rappeler l'importance du chantier n°2 sur l'accessibilité alimentaire et la sensibilisation**. Si les enjeux de précarité alimentaire ont été mis en lumière durant la période COVID, l'augmentation des publics en situation de précarité, est selon nous une dynamique de fond qui est amenée à perdurer. Il y a donc une urgence de la part de l'ensemble des acteurs à agir sur le sujet de l'accessibilité alimentaire. Aujourd'hui, avec l'inflation, la société vit un point de bascule sur cette question de l'accessibilité alimentaire : il est indispensable de pousser encore plus loin toutes les actions liées à l'accessibilité afin que l'augmentation du coût de la vie n'impacte pas encore plus qu'avant l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.





Le lexique

Le MiN de Nantes Métropole, appelé aussi Marché du Grand Ouest

- Il devient Marché d'Intérêt National en 1969 et s'installe sur l'Île de Nantes, puis déménage à Rezé en 2019. C'est un service public de gestion de marchés présidé par la Métropole, dont l'exploitant et gestionnaire est la SEMMINN. Le MiN est ouvert à tous les professionnels des métiers de bouche et du secteur horticole et couvre une surface de 22 hectares dont est partiellement propriétaire Nantes Métropole, au cœur d'un pôle agro-alimentaire de 55 hectares : Nantes Agropolia

L'AMI installations agricoles

- L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) installations agricoles a été lancé en 2018. Il vise à accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture biologique sur le territoire de la Métropole. Cet AMI réunit les services de Nantes Métropole, les pôles de proximité et les partenaires agricoles (Safer, Chambre d'Agriculture, CAP 44, GAB 44 et Terre de Liens) une fois par trimestre avec des outils de suivi permanents partagés.

Le Programme France 2030

- Ex-Programme d'Investissement d'Avenir (PIA4). Financé par l'État, ce programme accompagne la transition écologique à horizon 2030. Nantes Métropole a candidaté en décembre 2022 à l'AMI «Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires», visant à accompagner les territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire. Le dossier candidature de Nantes Métropole s'intitule «Pour une agriculture régénératrice : la filière bovine (viande/lait) locale et bio - Le démonstrateur du bassin nantais». 152 millions d'euros seront engagés à l'échelle nationale pour accompagner les 15 à 20 projets lauréats.

Le Défi Foyer à Alimentation Positive

- Proposé par Nantes Métropole, animé par le GAB 44 par l'intermédiaire de structures relais (CCAS, maison de quartier,...), le Défi Foyer à Alimentation positive regroupe une quinzaine de foyers intéressés. Une fois par mois, les foyers se réunissent autour de visite de fermes, marchés, ateliers cuisine, soirées débats et autres activités diverses dont le but est d'accompagner un changement des habitudes de consommation vers une alimentation locale et bio. Une amplification du dispositif est actuellement à l'étude.

Les Ateliers du PAT

- Ces ateliers organisés par Nantes Métropole et préparés avec les communes sont destinés à favoriser les échanges d'expériences entre les collectivités. Ils s'adressent aux élus et techniciens de la Métropole avec interventions d'acteurs diverse du territoire. Ils traitent de thèmes prioritaires de la Feuille de Route du PAT, généralement liés aux préoccupations montantes ou aux actualités du moment. Les premières éditions ont été consacrées à l'agriculture du territoire (le 1er octobre 2021 à La Chapelle sur Erdre et le 29 juin 2022 à Nantes Métropole pour la présentation des diagnostics agricoles) et à la restauration scolaire (le 13 mai 2022 à Vertou). La prochaine édition est en préparation pour mai 2023 et portera sur l'accessibilité alimentaire pour tous.

Terres de source

- « Terre de sources » est un label qui a été créé en Ille-et-Vilaine par l'établissement public Eau du bassin rennais pour mieux valoriser en restauration collective les produits des exploitations s'engageant dans la protection de l'eau.

MANDAT DE PARTICIPATION

GOUVERNANCE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

MANDAT DE PARTICIPATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES ACTEURS DE L'ALIMENTATION

Le Projet Alimentaire Territorial de la métropole nantaise vise *“une alimentation locale, durable et accessible à tous”*. Il s'appuie sur une démarche de co-construction avancée, et sur une feuille de route comprenant 8 engagements collectifs, votée à l'unanimité le 5 octobre 2018.

Fort de ces valeurs et de cette singularité, il répond à l'objectif posé par la métropole de s'engager à horizon 2030, vers un changement de modèle alimentaire pour tous, en œuvrant sur tout le cycle alimentaire, de la production à la consommation.

Une gouvernance spécifique permettra à chacun, en toute transparence, de suivre et mesurer les avancées du projet.

Les missions du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil Métropolitain pour mettre en œuvre ses engagements et conduire le changement de modèle du système alimentaire tout en garantissant la cohérence avec la stratégie alimentaire territoriale, la feuille de route doit bénéficier d'une gouvernance adaptée. Celle-ci reposera sur la participation des acteurs à la dynamique collective du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et à la mise en œuvre de chaque engagement.

Le déploiement territorial des engagements se fera à 2 niveaux :

- Par la mobilisation des communes et de la métropole comme terrain privilégié d'application
- Par le partage d'expériences et de nouveaux projets communs avec les territoires limitrophes dans le cadre de l'alliance des territoires.

Cet ensemble conséquent d'acteurs sera animé par un groupe plus resserré qui veillera à la cohérence d'ensemble. L'événement *“Les Tables de Nantes”* constituera le temps de rencontre annuelle de tous les acteurs œuvrant *“Pour une alimentation locale, durable, et accessible à tous”*

Sur la base de cette délibération, le Conseil métropolitain confie au Comité d'animation du PAT, appelé le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation, les missions suivantes :

- Veiller à la cohérence des actions engagées avec la feuille de route du projet alimentaire territorial, leur bonne mise en œuvre dans un dialogue avec les acteurs impliqués, en articulation avec les différentes échelles territoriales : les communes et Nantes Métropole pour un déploiement territorial, les intercommunalités limitrophes et Nantes Métropole pour l'alliance et la coopération entre les territoires
- Assurer le suivi et le bilan évaluatif des engagements fixés par la Feuille de route
- Rendre compte des avancées inscrites dans la feuille de route via la production et diffusion de livrables / documents sous des formes variables communiqués sur le site internet de Nantes Métropole et l'espace collaboratif dédié et restitués lors de temps publics à destination des acteurs et des citoyens de la métropole ; Les Tables de Nantes constitue le lieu privilégié pour ce temps annuel
- Être en veille prospective pour le compte du territoire, avec l'appui de l'Observatoire de l'alimentation durable AURAN, initiatives sur le territoire, benchmark, appel à expertises selon les modalités souhaitées (auditions, conférences, etc.) permettant de répondre aux enjeux de l'alimentation dans un contexte en transition. Le Conseil doit être en capacité d'anticiper les changements liés à l'évolution du contexte et peut recourir à son droit d'interpellation constructif ou formuler des préconisations relatifs à la feuille de route

Les postures et principes du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation

Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation organise pour le compte des acteurs et des citoyens la fonction de *“droit de suite”* reposant sur les postures suivantes :

- Garant de la feuille de route alimentaire via un droit d'interpellation constructif et le suivi évaluatif des engagements
- Amélioration continue pour soutenir et améliorer les actions prévues ou mises en place, en mobilisant les expertises et les ressources de ses membres ou des acteurs extérieurs mobilisés
- Relais de la feuille de route / vis-à-vis des acteurs locaux, des partenaires, des citoyens et des territoires limitrophes (alliance des territoires)

Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation est une instance de dialogue citoyen, à ce titre elle entend respecter les principes suivants :

- la transparence en tant qu'espace de restitution ;

- le dialogue par sa dynamique collective et délibérative ;
- la probité dans une perspective d'intérêt général ;

Composition et responsabilité des membres

En référence à la délibération, la Feuille de route a fixé le principe "d'animation pluri-acteurs composée de 20 personnes représentant les entreprises, les associations, collectivités, chercheurs, consulaires...de l'ensemble du système alimentaire : production, transformation, distribution, consommation".

Les membres participent et s'engagent personae intuitu et bénévolement. Ils engagent leur mandat pour 3 ans minimum. Les membres sont encouragés à participer à l'ensemble des réunions/ateliers et pourront perdre leur statut de membre titulaire en cas d'absences répétées susceptibles de compromettre l'activité du Conseil.

Il leur revient de désigner au sein du Conseil deux porte-parole, un homme et une femme, interlocuteurs principaux vis-à-vis de Nantes Métropole, des acteurs, des citoyens et des médias.

La composition du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation est établie à partir des critères suivants :

1. Avoir participé à la démarche de co-construction de la stratégie alimentaire (2017), de la Feuille de route (2018), ou du plan d'action opérationnel (2019)
2. Garantir la diversité des représentants du système alimentaire : production, transformation, distribution, consommation
3. Faire preuve d'une expertise d'usage, de connaissance ou d'expériences sur les 8 engagements collectifs :
 - Développer des PRODUCTIONS ALIMENTAIRES, contribuant à la transition écologique
 - Sécuriser l'APPROVISIONNEMENT LOCAL et tendre vers une LOGISTIQUE BAS CARBONE
 - Permettre à tous de manger A SA FAIM, SAINEMENT et ÉQUILIBRÉ
 - Intensifier la lutte contre le GASPILLAGE ALIMENTAIRE
 - Positionner la métropole nantaise comme territoire d'EXPÉRIMENTATION du modèle alimentaire de demain
 - ÉDUQUER et SENSIBILISER autour des enjeux de l'alimentation
 - Asseoir l'alimentation comme un facteur de bien VIVRE-ENSEMBLE et de RAYONNEMENT
 - CONSTRUIRE ensemble un système alimentaire responsable
4. Garantir la parité

Attendus et fonctionnement

Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation est intégré à la feuille de route et fait partie des engagements. Il en représente le volet citoyen/acteurs et il agit en articulation avec les dispositifs de pilotage politique et technique de la feuille de route du PAT :

> Pilotage politique

Un comité de pilotage réunissant les 3 élu.es pilote les actions portés par Nantes Métropole. Il est le garant de la cohérence entre la Feuille de route et la stratégie alimentaire, et est ouvert, en tant que de besoin, aux vice-président.e.s en charge des politiques publiques concernées.

> Pilotage technique

Assuré par Nantes Métropole qui conduit et coordonne le projet alimentaire territorial. Il s'appuie sur les directions thématiques concernées, à l'interface des acteurs territoriaux.

Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation exerce son "droit de suite" via des temps de rencontres et d'informations en plénières et de travail plus approfondis si besoin, entre les plénières.

Son travail est alimenté par les travaux issus des ateliers d'acteurs.

Les conditions matérielles et la coordination du fonctionnement du Conseil Métropolitain des Acteurs Alimentaires sont prises en charge par Nantes Métropole qui en assure le secrétariat général.

Il est attendu du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation la production de documents présentant l'avancement des actions relevant des engagements de la feuille de route (alertes et informations servant la bonne réalisation des engagements pris).

Il est attendu du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation d'intervenir lors des temps publics (notamment lors des Tables de Nantes) pour restituer ses travaux auprès des acteurs et des citoyens en complément d'une diffusion sur le site internet de la Métropole.

Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation a toute autonomie dans son rendre compte. Il pourra utiliser l'espace collaboratif en ligne ainsi que la page dédiée à la feuille de route sur le site internet de Nantes Métropole pour y présenter son activité.

Engagements réciproques

Après avoir pris collectivement connaissance du mandat ci-dessus, Nantes Métropole d'une part et les membres du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation d'autre part, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de remplir au mieux leur mission en tenant compte du cadre juridique et financier auquel est soumis l'action publique. Pour Nantes Métropole, il s'agit de garantir aux membres engagés les conditions nécessaires à la réalisation de leurs travaux et pour les membres du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation, de s'engager à être disponibles et assidus pour les séances de travail nécessaires à l'accomplissement du mandat qui leur est confié.

A Nantes,

Lu et approuvé, le :

Pour Nantes Métropole
Présidente

Pour le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation

Membre titulaire		Employeur / adhérent	SIGNATURE
1	Nicole	ANCEAUX	Inter AMAP
2	Isabelle	ANTON	Terroirs 44
3	Jean-Roland	BARRET	SLOW FOOD NANTES-ANGERS
4	Hugues	BAUDRY	Pays de Retz
5	Richard	BAUSSAY	Voyage à Nantes
6	Dominique	BEHAR	REEVE
7	Victorien	BOSSIS	SAFER
8	Jean	BOURDELIN	UFC Que Choisir
9	Frédéric	BRANGEON	Chambre des Métiers
10	Oscar	CASTELLANI	CAP Aliments
11	Claire	DELALANDE	ADEME
12	Céline	GIRAULT	GAB 44
13	Amaury	HANOTAUX	SEMMINN (gestionnaire MIN)
14	Marie	HELLUY	Ligériaa
15	Christophe	JOLIVET	CCI / Auchan
16	Martha	LE CARS	Ecopole
17	Magalie	MBEWA-BONDU	Banque Alimentaire
18	Aurélie	MEZIERE	MANGER BIO 44
19	Sara	PERRAUD	Du Pain sur la Planche
20	Gérard	POISSON	CAP 44
21	Lucie	ROCTON	Chambre d'agriculture Régionale
22	Oriane	VERITE	Ecos

